



Université de Lille

Année universitaire 2020-2021

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial du Pays Boulonnais

*Sociologie de l'action publique et analyse des rôles d'acteurs ainsi que des logiques d'actions sur
l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Pays Boulonnais*

Mémoire de recherche présenté par **Maxime ARNOULT**
Numéro étudiant : **21707022**

Réalisé sous la direction de **Grégory DERVILLE**,

Mémoire de Master 1 Science Politique parcours Ingénierie de Projets en Politiques Urbaines

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de ma formation de master «Science Politique parcours Ingénierie de Projets en Politiques Urbaines », je remercie tout le personnel de la faculté, intervenants chargé de TD et professeurs, en charge des enseignements.

Je remercie également mon directeur de mémoire à savoir, Mr Grégory DERVILLE, qui a toujours été à l'écoute et disponible lors de la construction de ce mémoire lorsque j'en ai eu besoin tout au long de l'élaboration de cette recherche.

Enfin, d'un point de vue personnel je remercie mes amis et proches qui ont été à mes cotés pendant cette année d'études très particulière et fatigante.

J'espère que ma production sera à la hauteur de leur investissement et de leurs attentes.

Merci.

Maxime ARNOULT.

Lille, Mai 2021

Table des matières

Introduction	6
Chapitre I : Le paradigme managérial de l'action publique au cœur de l'élaboration du plan climat.....	15
1. Une définition commune du processus de transition énergétique et écologique.....	15
2. « L'entrepreneurialisme » comme régime d'action du plan climat.....	16
3. Le niveau intercommunal comme échelle d'action.....	18
Chapitre II : Une multitude d'acteurs perpétuant des inégalités dans le dispositif.....	21
1. Les élus et le dispositif démocratique du PCAET.....	21
2. La consultation publique dans le PCAET.....	23
3. L'ingénierie au cœur du processus décisionnel à la démarche itérative.....	26
4. Les partenaires, acteurs déjà ancrés dans des décisions environnementales,	28
Chapitre III : Les différents dispositifs contraignent l'élaboration d'un plan climat.....	32
1. Le plan climat du boulonnais au cœur d'une position déjà établie.....	32
2. Le PCAET du pays boulonnais est un dispositif qui ne s'impose pas de lui-même et qui reconduit des programmes déjà en place.....	33
3. Les suites opérationnelles de la mise en œuvre du PCAET boulonnais.....	35
4. L'échelle intercommunale aux logiques contraignantes similaires à d'autres.....	37
Conclusion.....	39
Bibliographie	44
Annexes.....	49

INTRODUCTION

Aujourd'hui, la thématique de l'environnement n'a jamais suscité autant d'enjeux transversaux dans nos sociétés. Sous différentes formes comme les débats académiques, politiques, médiatiques, militants ou experts celle-ci est rendue inéluctable par une multitude de crises économique, pétrolière et climatique. Tant au niveau local, national, régional ou encore intercommunal, les acteurs et auteurs se joignent alors à dire que des actes doivent être réalisés dans la « lutte contre le réchauffement climatique » et la « transition énergétique et écologique » dans le plus bref délai. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial étant un des produits de décisions politiques prises auparavant sur cette thématique.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial est un document-cadre de la politique énergétique et climatique présent chez les collectivités. C'est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Pour le définir autrement, c'est un outil qui veut atténuer le changement climatique en développant les énergies renouvelables tout en maîtrisant la consommation énergétique de notre société. C'est donc sur cet objet que l'on va réaliser ce mémoire de recherche. Au départ, le domaine de recherche resta flou tant les recherches sur ce sujet sont peu nombreuses. Beaucoup d'angles de recherche sont donc intéressants. La curiosité et la découverte étant des éléments intéressants pour un travail de recherche. Toutefois, sur le début de l'année, l'idée était de partir sur un mémoire autour du sport mais ayant toujours travaillé dessus quand c'était possible pendant la licence j'ai décidé de changer et donc de travailler sur un sujet alliant environnement et urbanisme. D'une part car le premier est un enjeu qui paraît plus qu'important à mes yeux pendant que le second, l'urbanisme, est le domaine dans lequel j'aimerais travailler. L'idée de faire d'une pierre deux coups me plaît énormément. Afin de me familiariser avec la stratégie territoriale mêlant social, environnement et urbain, domaines importants pour mon futur parcours professionnel que sont les politiques publiques, il était intéressant de m'orienter vers ce sujet. Par conséquent, lors de séances de réflexions, une liste des enjeux que je voulais côtoyer a été établie puis une consultation des différentes listes de propositions d'objets de recherche a précisé ce dernier.

On s'arrêtera donc, dans ce mémoire de recherche, sur les « Plans Climat-Air-Energie Territorial » (PCAET). Au cours de mes différentes recherches, j'ai décidé de recentrer mon travail de recherche sur le dispositif du PCAET seulement sur le territoire du « pays boulonnais ». Plus particulièrement sur le rôle des jeux d'acteurs et de leurs logiques d'action en fonction des groupes

d'intérêt et leurs interactions. L'idée du travail ici est de mener une réflexion sur le rôle de l'action publique et des différents acteurs lors de la construction de ces PCAET notamment afin de remarquer les logiques d'interactions et ce qui en relève du dispositif adopté. Le terrain quand à lui est celui du « Pays Boulonnais » constitué de trois intercommunalités que sont la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) ainsi que la Communauté de Commune de la Terre des 2 Caps (CCT2C).

Le choix donc de porter ce travail sur cet objet de recherche et sur ce terrain spécifique résulte d'une certaine proximité aux enjeux. Devant lesquels nous nous devons de prendre du recul et d'éclaircir certains points.

On parle ici des notions importantes qui encadrent l'objet. Suites aux différentes lectures pour la construction de l'objet, les premiers sont : « acteurs », « Action publique », « lobbyistes ». A priori, lorsque l'on pense à l'action publique on peut penser, implicitement, à l'administration publique composée de ses institutions diverses comme les collectivités territoriales, les organisations ou encore tout simplement l'État. Des administrations qui se chargeraient de mettre en œuvre, à la lettre, les politiques publiques décidées sans interprétations. Mais lorsque l'on approfondit le terme, en pratique, l'action publique ne concerne pas seulement, d'une part, la simple mise en place des politiques publiques ni, d'autre part, la seule intervention des agents administratifs. Comme le dit Lipsky dans « Street-level bureaucracy : dilemmas of the individual in public services », ces agents, qui représentent l'État pour les citoyens, réadaptent en fonction du terrain les décisions prises par l'exécutif. Cela représente un cas contraire aux règles bureaucratiques, impersonnelles et générales pour tout le monde. Ici, la réadaptation, dans une certaine mesure vient rompre la vision d'un rationalisme excessif qui continuerait à faire croire que les autorités publiques agissent toujours en parfaite connaissances de causes. Ensuite, on peut aussi parler des « lobbyistes » souvent décriés comme des trafiquants d'influence, qui se cachent dans l'ombre et qui tentent de désorienter les lois. Une autre définition montre que ce ne sont ni plus ni moins que des groupes d'influence, qui ne sont pas systématiquement pris en compte comme l'agriculture, l'industrie, le transport, le bâtiment. Une autre prénotion qui fait parler d'elle est le « climat », son danger ainsi que la cohérence des faits de l'action publique et de la société. Un terme extrêmement vague dont chaque acteur met sa propre définition en fonction de son vécu, de ses intérêts où une personne veut et peut se permettre de prendre des mesures qui seront pour lui cohérentes face aux dangers climatiques alors que pour une autre personne elles ne le seront pas. Par exemple, mon parcours personnel fait qu'ayant suivi une branche scientifique jusque les bancs

de la fac, je présente un biais, un cadrage dans ma façon de penser sur le sujet notamment en ce qui concerne la biodiversité, les équilibres naturels. Après, on a aussi le « changement climatique » avec les termes « Climat-air-énergie » présents sur le nom du dispositif. Un changement climatique vu comme dérèglement climatique des paramètres statistiques globaux de la planète. Une idée presque reconnue de tous, mais dont les concepts anthropocènes, comme celui de « capitalocène » de Malm dans « L'anthropocène contre l'histoire » et autres particularités, comme le caractère inerte et le déni de notre société vis-à-vis de l'environnement semblent plus invisibles. Enfin, la dernière prénotion fréquente sur notre objet de recherche est la « transition énergétique et écologique », un sujet regroupant beaucoup d'enjeux et de sens. Un sujet qui se donne l'image d'une énergie plus verte, d'une prise de conscience de la dangerosité de notre mode de production énergétique actuel mais qui en réalité ne s'ajoute que comme une couche supplémentaire de production énergétique conjointement avec les autres énergies fossiles et nucléaire. Cela se montre par exemple dans les rapports de l'International Energy Agency (IEA) de 2018 avec 53 % vers la production d'énergie conventionnelle, 18 % vers les énergies renouvelables et enfin 13 % vers l'efficacité

Donc une fois les termes importants de notre objet de recherche éclairés, il nous faut repérer, pour déterminer notre angle et notre protocole de recherche, les différents domaines de recherche que cela demande.

Tout d'abord, le premier domaine qui concerne le PCAET du Pays Boulonnais est qu'il se situe au niveau intercommunal de notre société. Par conséquent, une sociologie de l'action publique semble importante pour cette recherche. Notre objet se positionne au croisement de différents domaines de recherche à commencer par la sociologie de l'action publique, un domaine vaste, dont beaucoup d'objets ont été analysés sous différents angles et que l'on pourrait définir, en citant « Sociologie de l'action publique » de Jacques Commaille, comme « *les actions des institutions publiques et celles d'une pluralité d'acteurs, publics et privés, issus de la société civile comme de la sphère étatique, agissant conjointement, dans des interdépendances multiples, au niveau national mais aussi local et éventuellement supranational, pour produire des formes de régulation des activités collectives, par exemple dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de l'environnement, de la santé, de l'éducation, de la culture, etc., mais également dans ceux qui relèvent de l'exercice des fonctions régaliennes* ».

Dans ce domaine on se doit de mentionner des auteurs comme Pierre Lascombes et Patrick Le Galès avec leur ouvrage « sociologie de l'action publique ». Par conséquent, notre travail est concerné par un domaine proche de la « sociologie des politiques publiques », où l'on s'attache « à

ce que les acteurs font et non plus à ce qu'ils disent qu'ils font » (Latour & Woolgar 1979). Il nous faut donc renoncer à cette perception traditionnelle de l'État volontariste politique tout-puissant pour se poser sur la mise en œuvre de ces pouvoirs publics concernant le dispositif climatique et l'affirmation d'une certaine volonté de jouer pour le climat. L'idée, c'est aussi d'observer des acteurs qui s'approprient, rejettent, résistent, modifient un projet initial d'action publique, mais aussi d'analyser la prolifération des modes d'intervention et la manière finalement dont des agencements se nouent et dénouent. On retrouve donc une fois de plus cette rupture avec le rationalisme excessif des autorités publiques qui agissent toujours en parfaite connaissance de cause.

Toutefois, un autre domaine intervient rapidement à propos de notre objet de recherche, ce sont les Politiques environnementales. Domaine varié qui regroupe énormément d'aspect, d'acteurs et d'enjeux à travers de multiples dispositifs et décisions politiques. Ici le seul qui nous intéresse est un dispositif intercommunal, environnemental, à l'échelle d'un « pays » sur les enjeux climatiques. Une question se pose sur le PCAET à propos sur la place des représentations que les acteurs portent sur ces enjeux pour le plan. Pour reprendre, Fabienne Collard dans son article « La politique énergétique en Europe », « *Selon les ressources dont disposent les pays et selon les besoins auxquels ils doivent répondre, la définition de la notion diffère donc* ». Peut-être que cette hypothèse se retrouve à l'échelle intercommunale, là où, en fonction de ses ressources, le pays boulonnais défend un plan climat particulier. Focus sur la volonté politique de ces derniers

La sociologie de l'action publique nous permet ensuite de connaître l'inventaire des acteurs impliqués tout en comprenant les dynamiques et les transformations des politiques publiques et leurs changements par les logiques internes. On bénéficie donc de beaucoup de travaux sur l'action publique qui porte sur la notion d'adaptation donnant des définitions variées. Enfin nous avons une analyse structurelle, par le droit, du rôle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) nous donnant les démarches formelles et institutionnelles de l'élaboration de ces plans. On apprend ensuite que l'aspect financier prime parfois, que ce dernier peut accélérer tout comme freiner les actions, les positions des EPCI et autres acteurs sur le sujet. Toutefois, il faut admettre qu'il existe quelques limites à notre état de l'art. La première, le fait que ce sujet n'est pas un objet extrêmement développé directement. Beaucoup de travaux concernent l'action publique et l'aspect environnemental dans leur globalité, mais ce n'est pas le cas pour les PCAET directement. Ensuite, nous avons l'existence de liens étroits entre le monde de la recherche et les collectivités territoriales dont les gestions territoriales sont certainement des éléments à approfondir. Dans notre cas, étant

dans une société où le pouvoir parisien reste fort, il reste néanmoins des structures de production et de gestion d'énergies multiples et décentralisées. Il y a une implantation donc de plusieurs modes de productions, une analyse des liens entre les acteurs de l'énergie et la structure énergétique qui peut se mener. Enfin, une autre limite réside dans les facteurs jouant un rôle sur le fonctionnement et l'identité des collectivités intercommunales et territoriales.

Par conséquent, une fois nos domaines de recherche, ses avantages, mais aussi ses limites bien identifiés, une question se précise alors.

Pour reprendre la méthode de C. Lémieux dans « l'enquête sociologique » nous allons montrer la mise en énigme de notre objet de recherche. Sur les politiques de la transition énergétique, dont le PCAET est un dispositif, on pourrait émettre l'idée qu'elles sont rationnelles vis-à-vis du danger climatique, prises après calculs et réflexions pour le meilleur compromis permettant de lutter efficacement et de façon contraignante sur les acteurs, sur nos activités ou encore nos comportements. En disant cela on pourrait s'attendre à de nouvelles données et rapports de la part des expertises indiquant des scénarios optimistes pour le futur de notre société. Or si cela était le cas, nous ne trouverions pas des rapports datant de 2019, comme celui du réseau REN21, demandant des mesures politiques « plus ambitieuses et cohérentes » afin de contribuer véritablement aux objectifs mondiaux en ce qui concerne le climat. Ces rapports ne sont-ils pas surprenant ? Notre société ayant connaissance du danger climatique bien avant la prise de conscience globale et collective des années 1970, comment se fait-il que les mesures comme les accords de Paris et les précédents ne permettent pas de voir des améliorations conséquentes dans les rapports d'expertise ? L'avancée et sa prise en considération est-elle surprenante ? Les politiques environnementales ne sont-elles que des décisions que l'on pourrait qualifier de « façade » ? Pour se donner bonne conscience ? Est-on de nouveaux sur un dispositif qui ne révolutionne pas les enjeux et les décisions environnementales. De plus, on l'a remarqué, l'action publique implique un renoncement à plusieurs idées bien ancrés dans les appréhensions traditionnelles d'État et de ses modes de fonctionnement. Il convient de renoncer à la vision du volontarisme politique tout-puissant, pour s'attarder plutôt sur la question de la mise en œuvre de ce que les pouvoirs publics affirment être leur volonté. Par la suite, une question revenant à s'attacher aux différentes modalités des acteurs à s'approprier, rejeter, résister, modifier un projet initial de l'action publique. Il s'agit donc de se questionner sur bien le foisonnement, la modalités d'action publique, mais aussi la prolifération des interventions qui se nouent ou se dénouent L'action publique est étudiée, dans l'approche de Lascoumes et Le Galès, dans toute l'étendue sa complexité. De plus, pour s'inspirer

de Foucault, Il s'agit tout d'abord des relations stratégiques, que l'on envisage comme des « jeux stratégiques » qui font que les uns essayent de déterminer les conduites des autres. Ce à quoi les autres répondent en essayant de déterminer en retour la conduite des autres ». Entre les rapports de domination et les jeux stratégiques se situent les technologies gouvernementales, comme l'est le PCAET dans notre cas, notion à laquelle on donne un sens très large qui englobe la façon dont un homme gouverne les autres. « *L'analyse de ces techniques est nécessaire parce que c'est très souvent à travers ce genre de techniques que s'établissent et se maintiennent les états de domination* ». L'instrument d'action publique qu'est le PCAET peut donc être défini comme un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur.

On en conclue donc, suites à ces ruptures et ses idées, que la situation climatique ne s'améliore pas malgré une effervescence d'outils tels que le PCAET et d'autres qui sont sensés lutter contre le changement climatique et favoriser une transition énergétique et écologique. De plus, ce dernier est aussi un outil de relations stratégiques qui semblerait perpétuer des rapports de domination déterminant la conduite des acteurs. On aurait donc un outil qui se fond dans la masse, qui reconduit plus qu'il ne crée d'éléments. Dans quelle mesure donc le contexte et les relations entre les différents services dictent des logiques d'actions, non distinctif, lors de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Pays Boulonnais ? On entend s'intéresser aux relations entre les différents services dont dépendent la construction de notre dispositif mais aussi de remarquer quels sont les éléments qui dicteraient les logiques d'actions entre eux. On cherche à remarquer à quel point le dispositif de PCAET est contraint lui-même de par sa procédure pour se construire.

Plusieurs hypothèses sont envisageables qui seront amener à se vérifier ou non avec les différentes informations et analyses réalisées. La première serait de voir le PCAET comme un outil de rétributions pour certains acteurs, de se faire entendre ou taire certaines demandes politiques. Une autre, serait d'une communication publique invisibilisée aux citoyens car le contrat sera réécrit derrière par les agents administratifs et validé par les élus. On pourrait se dire que l'intercommunalité verrait l'apparition de nouvelles logiques d'actions, de nouveaux jeux et rapports entre les acteurs, donnant plus de poids à certains plutôt que d'autres en fonction de leurs ressources. Par exemple, des ressources démographiques qui concernent les villes, acteurs de la stratégie territoriale, pourrait émettre l'idée que leurs tailles ainsi que leurs démographies influencent grandement les relations entre elles. Enfin, la dernière hypothèse serait que le dispositif

de construction donne un avantage à certains acteurs par rapport à d'autres et dont ces bénéficiaires utilisent pour propager et imposer leurs conceptions avant celle des autres.

Une fois cette question posée il nous faut répondre. Il faut donc que l'on élabore un protocole de recherche et une connaissance de notre terrain afin de commencer.

Dans un premier temps, ce que l'on veut, c'est s'intéresser aux attitudes des acteurs. C'est-à-dire ce qui est indispensable pour comprendre les croyances et rationalités qui ne sont pas directement observables. On aura alors besoin d'interroger les personnes qui ont participé à l'élaboration de notre PCAET. Il s'agit donc de sonder les représentations qu'ils se font du dispositif, du climat, de l'action publique, ... etc. Ce sont donc des éléments qui sont beaucoup moins observables.

On se place donc au plus près d'une approche holiste voulant que l'on s'intéresse aux motivations et aux pratiques sociales des individus d'une manière collective. Ce choix est notamment justifié par le fait que l'élaboration du PCAET du Pays Boulonnais est sensé concerné « tout le monde ». Le but est de comprendre par leur culture et leur parcours ce qu'ils sont socialement et de remarquer les capacités techniques de chaque groupe d'individus. Notre protocole se base dans le même temps sur une approche compréhensive des acteurs voulant que l'on recherche ce qui fonde les choix des acteurs et comprendre quelles rationalités sont à l'œuvre derrière ce PCAET. Il nous faut prendre en compte l'acteur dans un premier temps, mais aussi la situation d'action dans son ensemble.

Enfin, étant dans une société où le projet et le réseau sont des éléments principaux du monde professionnel, nous nous devons d'analyser comment ce modèle de fonctionnement influence l'épistémologie rationaliste du plan climat. Ce protocole de recherche se justifie pour une raison. En plus d'être intéressante car le sujet n'a pas encore été traité, la raison est l'année particulière que la crise sanitaire du Covid-19 a provoqué. Par conséquent, s'établir sur cet angle est propice car l'analyse est réalisable, malgré les restrictions de déplacement et d'observations directes puisque beaucoup de documents sur les acteurs et la procédure d'élaboration du PCAET du boulonnais sont à disposition et donc analysables. A base de recherches, d'entretiens et d'un contexte sanitaire particulier, notre protocole se justifie afin de limiter au maximum les amputations aux différentes méthodes envisagées. Ici, l'idée donc est une réflexion sur le rôle de l'action publique, des différents acteurs venant d'horizons disparates lors de la construction de ces PCAET semble opportun pour la réalisation de ce mémoire. Pour le dire autrement, ici on se base sur une analyse des jeux et des relations des acteurs, entre les différents secteurs, mais aussi du contexte et du modèle de fonctionnement qui élaborent ce plan.

Par conséquent, on se situe sur un territoire spécifique qu'est le Pays boulonnais. Ce dernier se situe dans le département du Pas-de-Calais et est composé de trois intercommunalités, ce qui présente une spécialité car la législation prévoit qu'un PCAET soit construit par chaque EPCI. Il est donc intéressant d'observer et analyser en quoi ce facteur impactera l'élaboration du dispositif. Ce choix de coopération n'est toutefois pas nouveau puisque la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS), mais aussi la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C) coopèrent sur différents enjeux politiques, économiques et sociaux. Notre territoire concerne donc le bassin de vie du boulonnais. Le territoire a de plus d'autres particularités car composé de d'un littoral, d'un port, d'un bassin carrier, le tout sur un territoire de 640 km² composé de 74 communes comme Boulogne sur mer, Desvres, Ambleteuse, qui s'étendent le long de la Côte d'Opale et le long des Collines de l'Artois. Tout ce bassin de vie représentent une population d'environ 165 000 habitants. Voici donc pour ce qui est de la division territoriale de notre terrain géographique. Toutefois, ce n'est pas tout puisque notre terrain s'étend à d'autres aspects pour réaliser cette analyse. L'élément suivant donc de notre terrain est tout simplement le document du PCAET lui-même du pays boulonnais (CAB/CCDS/CCT2C) qui se sont engagées vers la transition énergétique et écologique, mais aussi pour la lutte contre le changement climatique à travers notre dispositif. Un engagement commun définit sur une stratégie sur 6 ans avec un plan d'action en cohérence avec les engagements de la France et de la Région Hauts de France pour des objectifs d'ici à 2030 et 2050. La mise en œuvre du PCAET permettant d'accéder à des financements pour accélérer la mutation du territoire dans sa transition énergétique et écologique. S'ensuit, pour décortiquer l'élaboration de notre PCAET, les archives et bilans, disponibles en accès libre, à disposition. Notre recherche se base donc sur des archives, des comptes-rendus à propos des différentes phases de procédures. Enfin, notre recherche se repose, dans le même temps, sur des entretiens de la part d'acteurs, en particulier de l'ingénierie qui élabore le PCAET.

Notre méthode explicitée, il nous reste un point à réaliser afin de prendre conscience des facteurs et biais, réduites au possible, qui pourraient impactés les résultats

Forcément, tout chercheur se doit de limiter au maximum les biais qui pourraient impacter son travail de recherche, toutefois, il est impossible pour tout individu d'être d'une neutralité absolue. Ce travail n'échappe pas à la règle et est donc confronté à certains biais réduits au maximum. Ils sont notamment provoqués par mon rapport personnel au sujet, me donnant une

approche particulière de la recherche. Dans un premier temps, mes connaissances et mes recherches peuvent former un biais cognitif sur les différentes informations les rendant invisibles ou déformées. Le danger climatique étant urgent à mes yeux, il se peut que cette vision m'ait donné envie de pousser certains aspects par rapport à d'autres sans en avoir conscience. Mon parcours et mes expériences font que les enjeux sociaux et l'urbanisme ont une place particulière, par conséquent, il faut être attentif aux biais de confirmations des hypothèses et de l'influence, réduite à son maximum, que peuvent avoir mes idées. Accorder autant de poids aux visions et informations de tout le monde, même contre lesquelles je ne suis pas d'accord, pour le bien de l'analyse. Un autre biais important serait celui d'une certaine similarité ou non que je pourrais avoir des personnes interrogées. Le statut d'étudiant, mon milieu social et mes convictions font que les rapports personnels aux interactions peuvent être influencés, il faut être conscient de ce rapport enquêteur-enquêté dans ces travaux de recherche. Toutes les réponses sont importantes. Enfin, des biais plus classiques dépendant de ma personne sont à prendre en compte. Mon parcours, mes connaissances, mes envies ainsi que le contexte sanitaire rencontré sont des facteurs dont il faut avoir conscience dans le résultat de ce travail de recherche.

Cela étant dit, il ne nous reste plus qu'à exposer notre plan afin de répondre à notre problématique. Pour le rappeler, on s'intéresse donc aux relations entre les différents services ainsi que leurs outils et le contexte global qui élaborent le Plan Climat-Air-Énergie du Pays Boulonnais. C'est pourquoi nous allons dans un premier temps parler du contexte global, de la vision qu'ont les acteurs de la transition énergétique, mais aussi du mode de fonctionnement qui pousse certaines logiques à apparaître plutôt que d'autres. Nous irons ensuite regarder qui sont les acteurs impliqués pour enfin terminer sur les autres dispositifs, sur les relations qu'entretient le PCAET avec le niveau intercommunal et les autres dispositifs et charte pour l'environnement.

I/ Le paradigme managérial de l'action publique au cœur de l'élaboration du plan climat

Afin de comprendre quelles rationalités sont à l'œuvre derrière ce Plan Climat-Air-Énergie Territorial il nous faut prendre en compte l'acteur, mais aussi la situation d'action qui l'entoure. Pour commencer il faut donc comprendre quelle est la définition du développement durable et transition énergétique qui compose le PCAET.

1. Une définition commune du processus de transition énergétique et écologique

On remarque que sa définition se base sur celle du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADDET qui veut tendre vers un modèle « plus durable » et par le cadre légal de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Pour ce faire le PCAET du Pays Boulonnais est le document de référence pour l'aménagement du territoire intercommunal de trois intercommunalités afin de procéder à une transition énergétique et écologique et lutter contre le changement climatique avec cinq orientations principales. Ces cinq orientations sont les suivantes : Développer les productions d'énergie renouvelables locales ; Gérer durablement les ressources en assurant la qualité de vie et la biodiversité ; Entreprendre produire et consommer durablement ; Favoriser les proximités et les mobilités moins carbonées ; Réduire l'impact énergétique des bâtiments. Il existe donc une volonté de faire de la transition énergétique et écologique un levier de développement territorial transversal. Le PCAET du Pays Boulonnais se veut être un véritable projet territorial de développement durable et se veut synonyme d'attractivité et de qualité de vie pour le territoire et ses habitants. Cette idée de développement illustre d'une certaine manière une volonté d'attirer de nouvelles entreprises, des habitants riches, des touristes, en bref de nouveaux capitaux en tout genre. Ces tendances ne sont pas surprenantes, mais résulte d'une continuité insufflée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais qui veut se tourner vers le tourisme et le domaine tertiaire, notamment avec la ville de Boulogne-sur-mer. Des nouvelles ressources pour développer du territoire qui correspond à un nouveau mode d'organisation capitaliste, logique constituant des richesses (D. Harvey). Le lieu de l'action est alors défini : le pays boulonnais réunit tous les acteurs élus, citoyens, entreprises, associations et d'autres qui ont entre leurs mains les cartes pour relever le défi de la lutte contre le changement climatique. Toutefois, le paradigme dans lequel les acteurs s'inscrivent existe et influence les attitudes des acteurs de par l'existence d'un cadre de réflexion, ici ce dernier pourrait

se délimiter par un développement durable qui fait l'unanimité, il faut faire du développement durable et de la transition. Les deux facteurs paraissent inéluctables. Peu de travaux existent sur l'échelle intercommunale et ses réflexions. Toutefois, à travers notre PCAET nous allons remarquer que certaines logiques locales et nationales demeurent. Même si les transformations du pouvoir politique et de l'action publique récentes, notamment dues aux réformes institutionnelles, remettent en cause les modes de relation entre le pouvoir central et les institutions plus locales, leurs analyses en termes de gouvernance territoriale montrent comment des acteurs de différentes natures (local, public, privé) agissent ensemble à l'échelle intercommunale pour mener à bien une action publique. Tout d'abord, car les acteurs qui décident et valident le PCAET sont des élus que l'on retrouve dans des systèmes et institutions locales. Dans un premier ces présences poussent donc à une certaine reconduction de logiques d'actions entre ces derniers avec l'utilisation de leurs capitaux et alimentant une certaine logique d'action de l'action publique.

2. « L'entrepreneurialisme » comme régime d'action du plan climat.

Une autre tendance que l'on peut remarquer sur le plan climat du bouloonnais est l'importance de l'action par projet. L'échelle intercommunale n'échappe pas à la règle où « le projet », par définition qui est un modèle d'individus ou groupe d'individus à l'intention de mettre en œuvre et en vue de la réalisation d'un plan. (Boltansky et Chiapello). Le plan est présenté comme un prétexte et une occasion à l'établissement de connexions qui rassemble pour une durée limitée des individus d'horizons variés. Les connexions représentant la multiplication de croisements au sein du réseau formé en vue d'un projet. Le nouveau réseau qu'engendre un projet est censé bénéficier des réseaux préexistants auxquels sont connectés chaque participant au projet. C'est ici que l'on peut déjà faire un rapprochement avec nos deux intervenantes venant de l'ingénierie du PCAET puisque l'on comprend que ce dernier se base déjà sur des choses préexistantes, des réseaux.

« Alors on a quand même un réseau qui s'est constitué à partir du PCAET et parce qu'il y a mise en œuvre du COTTRI donc on est déjà dans une dynamique, on ne part pas de rien ». Catherine GODEFROY

« C'est ce que je me disais, c'est les OPA ou les PIG Programme d'intérêt général qui sont juste un autre nom des OPA, voilà donc ça, vous voyez, ça existe, ça existait déjà il y a déjà 40 ans, les OPA donc ça continue d'exister. [...] Donc pareil, ce sont des dispositifs qui existent depuis des décennies qui sont donc listés ». Hélène FLIPO

Le PCAET du Pays Boulonnais prend alors une forme unique et temporaire, puisque renouvelé, avec de multiples phases de transitions, mais qui s'imisce dans des aspects climatiques transversaux. Tout cela s'illustre particulièrement quand le plan climat du pays boulonnais résume ses actions et ambitions en déclinant « *le plan d'actions dans un esprit de transversalité des services, mais aussi de dynamisation d'un réseau d'acteurs en capacité de porter des projets Air Energie Climat sur le territoire. Notons que la mobilisation du territoire dans son ensemble et de tous les habitants constitue un levier majeur pour la bonne réalisation du PCAET* ». Tout ceci montre que l'élaboration du plan climat répond à des logiques de « l'entrepreneurialisme » (David Harvey) évoquant ce changement d'un nouveau régime d'action publique. « *Celle-ci doit permettre à la fois une montée en connaissances et en compétences des principaux acteurs concernés, mais aussi rendre efficace la prise de décision en vue d'une validation finale de la démarche* » (PCAET). Ce passage dans le plan climat illustre cette logique de gouvernance particulière. L'idée ici est l'action publique est de plus en plus partenariale, consultative, délibérative et ouverte aux représentants de la société civile : groupes d'intérêts, citoyens, mouvements sociaux, etc. De plus en plus d'acteurs sont considérés, le PCAET du boulonnais symbolise, dans son élaboration, cet esprit puisque, en théorie, tout le monde doit participer et être consulté. L'analyse du dispositif qu'est le PCAET rend compte d'une prédisposition entre les acteurs à des logiques d'une gouvernance territoriale où l'intercommunalité sert seulement de coordinateur. On retrouve un modèle de managérialisation des politiques publiques dans ce dispositif où la réflexion professionnelle et la gouvernance soient construites en concertation avec la société civile organisée, les forces économiques ainsi que les citoyens. La philosophie participative ici est managériale selon l'idée que décider avec, c'est décider mieux et de manière plus efficiente. On le remarque donc avec la volonté de prendre en compte les besoins et attentes de citoyens, du moins dans la communication pour ensuite s'adapter. Par exemple, ici le plan climat à utiliser différents dispositifs pour recueillir au mieux la concertation des acteurs de tous types. On parle alors, d'une consultation en ligne, d'ateliers thématiques ainsi que d'une soirée citoyenne. Cela dans le but d'utiliser ensuite un savoir local expérentiel non spécialisé lié à l'usage du territoire afin de prendre les bonnes décisions pour améliorer les politiques urbaines, l'efficacité décisionnel et éviter les conflits sociaux en construisant une acceptabilité du projet. En d'autres termes, les acteurs ici rendent le projet incontestable en faisant des consultations en amont permettant d'éviter des conflits et contestations plus tard. Cette idée de gouvernance territoriale suppose donc une ouverture des systèmes de la

décision publique plus collective, car interviennent à la fois les élus locaux, les administrations de l'Etat et un certain nombre d'acteurs privés associés aux projets urbains (Patrick Le Galès). Cela s'expliquant d'une part par la décentralisation de moyens, la multiplication des autorités locales dont les EPCI font partis, la constitution de grands groupes de services urbains qui fournissent services de transport, le recyclage d'eau qui composent tous des secteurs clés du schéma territorial en plus de la valorisation de la société civile à travers la « démocratie participative » du niveau intercommunal.

3. Le niveau intercommunal comme échelle d'action

Le fonctionnement politique du PCAET ne se situe pas dans un système complètement décentralisé, mais dans un système où il y a bien des marges de coopérations locales. Pour reprendre l'expression de Pierre Grémion, tout se résume dans l'expression d'un « pouvoir périphérique ». Pour le dire autrement, les acteurs jouent dans des institutions périphériques qui sont juridiquement dans un rapport de dépendance vis-à-vis du centre, provoquant des effets, mais disposent pour autant d'un véritable pouvoir qui leur permettent de défendre des visions ou des intérêts particuliers dans la mise en œuvre des décisions publiques. Cela devient tout autant plus intéressant quand notre cheffe de projet, Madame GODEFROY nous permet d'illustrer la notion d'un système politico-administratif intercommunal.

« c'est un document structurant qui structure par rapport à des objectifs, mais la responsabilité de ceux qui déposent les EPCI, etc. C'est eux qui doivent répondre de leurs engagements dans les objectifs, mais ce n'est pas l'intercommunalité toute seule qui va faire. Elle doit être exemplaire dans son fonctionnement et dans la mise en œuvre de ses compétences, mais elle a surtout une responsabilité d'animer l'ensemble des acteurs. Donc, le Plan climat, c'est aussi ce que vont faire les entreprises privées. Ce que veulent faire les citoyens, ce que va faire le milieu institutionnel, ce que va faire les associations, etc. Mais pour cela, l'intercommunalité a la responsabilité de porter l'information, de créer la dynamique, d'essayer de coordonner et d'apporter, d'accompagner au mieux pour dire faites ça, etc. [...] Parce que dans cette approche volontaire politique d'alliance, donc le pays boulonnais n'a pas de structure juridique c'est une coopération sur le même pied d'égalité, parce que vous posez la question, sur le même pied d'égalité que ça soit la COMCOM ou la communauté d'agglo. [...] Les gens se sont associés en fonction de leurs possibilités, de leurs intérêts, etc ». Catherine GODEFROY.

En analysant l'entretien, on voit bien qu'à échelle intercommunale nous ne sommes pas uniquement dans une logique d'administration, d'exécution de politiques définies par d'autres niveaux, mais il y a bien aussi une dimension politique propre, car des visions et intérêts locaux peuvent nourrir l'action publique et les décisions publiques. La logique n'est donc pas exclusivement descendante faisant que l'organisation, le jeu entre acteurs est cooptée par son environnement dans lequel il s'inscrit. Le plan de coopération définissant le régime urbain. Ensuite vient la compétence des Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dans ce niveau intercommunal. Ces établissements, aux ressources propres dans notre cas permet d'envisager le pouvoir local avec un point de vue juridico-institutionnel en définissant le pouvoir comme une autorité investie d'une fonction de régulation politique. Autrement dit, c'est une institution qui a une légitimité gouvernementale. Elle est reconnue comme pouvant prendre des décisions s'imposant à la société qu'elle a sous son autorité, des décisions qui organisent cette autorité. Le mode de gouvernement des EPCI montre que les logiques communales restent fortes. Fabien Desage, à partir d'une observation, explique que dans les EPCI la très grande majorité des décisions sont prises à l'unanimité. En particulier, les clivages partisans semblent très peu opérant. Le parti d'appartenance ayant peu d'incidence sur le vote. Les élus intercommunaux ayant pour propos que l'échelle intercommunale est très technique

« Ça joue beaucoup sur l'enjeu des comportements, c'est à dire, j'ai fait une présentation aux élus il y a pas très longtemps. Je disais, alors tout le monde nous disait « ah, c'est hyper techno, c'est hyper truc machin, il faut maîtriser ». Moi, je vais vous le faire. Hyper Techno etc ça ça l'est pas, c'est hyper techno si on veut bien sûr quand vous regardez le nombre de documents parce qu'il faut un diagnostic, une étude, beaucoup de démarches, il faut une analyse, etc. OK, c'est très sûr qu'on se base sur quelque chose de très technique, très approfondi. On a fait des hypothèses chiffrées pour arriver aux objectifs chiffrés qu'on se fixe à 2026. Et bien sûr, on est parti d'hypothèses par rapport à un diagnostic croisé avec des enjeux sur le territoire. Et avec ça, on fait des hypothèses à travers ces hypothèses on propose ça, etc. Mais Conseil de développement... . C'était énergie voila. Après il faut rappeler que chaque territoire contribue à une politique ». Catherine GODEFROY.

Mais cette explication est insuffisante, en réalité les décisions sont précédées par des négociations entre élus. Ces négociations ont pour objectif de faire en sorte qu'aucune commune ne soit perdante. On a donc un mode fonctionnement intercommunal qui est un mode de gouvernement par consensus caractérisé par le fait que des décisions sont prises dans lesquelles toutes les communes ne sont pas représentées à part égale, mais on arrive à garder un fonctionnement intercommunal puisque chaque commune et les intercommunalités y préservent leurs intérêts. De

plus, les décisions ne sont pas très publicisées. Par exemple, en ce qui concerne notre plan climat peu de personnes sont au courant qu'une participation citoyenne est mise en place, si ce n'est qu'ils ne connaissent pas le dispositif. Ces négociations entre élus sont donc encore plus faciles. On peut donc y faire un parallèle avec la « Politique confisquée » (Desage et Guéranger) voulant que les élus ne rendent pas de compte à leur parti et électeurs des décisions prises dans les EPCI. Ce serait donc une logique de compromis entre les maires plus qu'une logique d'action supracommunale qui élabore le plan climat du pays boulonnais

Finalement, on se retrouve donc avec 56 actions, présentées sous la forme de fiches, qui composent aujourd'hui le Plan Climat du Pays Boulonnais. « *Elles sont le résultat des ateliers de concertation, de la parole des habitants et des acteurs, du travail de l'équipe Projet et de la prise de position des élus* ». Toutefois, et comme nous l'apprend Madame FLIPO, le PCAET se base sur des outils de planification stratégique déjà en cours sur certaines questions comme les mobilités douces, les énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité et plus largement du développement durable. Les acteurs cherchent donc à exprimer, à travers ce dispositif les mises en place déjà effectives afin d'acquiescer le soutien de l'action. Une fois de plus on y retrouve ce modèle managérial visant le soutien de l'action publique et donc la légitimité du plan climat. Elle prend notamment l'exemple de la création d'un guichet unique de l'habitat à destination des particuliers afin de poursuivre les efforts en matières d'amélioration du parc de logements privés.

« Alors « créer un guichet unique de l'habitat à destination des particuliers », ça, comme vous le savez, ce n'est pas vraiment une action PCAET, c'est une action du dispositif FAIRE, qui est donc régional et dédié aux, c'est peut être même de l'Etat dédié à l'innovation de départ de dispositifs FAIRE en tout cas les guichets uniques de l'habitat. OK, on en a un sur notre territoire, il y en a un sur le Boulonnais. Et puis voilà. Mais enfin, c'est lié à une réglementation opérationnelle autre ». Hélène FLIPO.

Le modèle managérial qui régit les logiques des acteurs participant à l'élaboration du plan climat entend faire participer des acteurs venant de tous les horizons concernés sur le territoire. Or le Pays Boulonnais en est composé d'un certain nombre dont il sera compliqué de tous les intégrer.

II/ Une multitude d'acteurs perpétuant des inégalités dans le dispositif

La signification de l'écologie est vaste, renvoyant à un accès inégal des acteurs sur les dispositifs environnementaux (Hamman et Christen). Face à l'environnement les inégalités sociales existent à travers les capacités des acteurs à se mobiliser, se saisir des dispositifs dont le PCAET est un exemple. La capacité des acteurs à se saisir des outils qui composent le PCAET ainsi que les relations entre les différents acteurs renforcent des inégalités socio-économiques, obstacles pour le PCAET.

Dans un premier temps, les rapports de connaissances et de pratiques diffèrent entre les acteurs. Ils ont des ressources singulières et donc inégales pour le plan climat devant apporter des solutions en termes de transition énergétique (Deldrève et Candau, 2014).

1. Les élus et le dispositif démocratique du PCAET.

Les critiques que l'on peut retrouver à propos des dispositifs de démocratie participative sont donc applicables à la construction du PCAET du pays boulonnais. Le fait de voir un dispositif climatique à l'écoute de tous peut faire penser à la recherche d'une forme de légitimité pour les élus tout simplement puisque cette parole est octroyée par les élus, elle reste donc contrôlée par ces derniers d'autant plus que ce sont eux, selon leur volonté politique, qui décident ou non des applications. Le PCAET du pays boulonnais, dans sa méthode de construction, fait parti de ces dispositifs aux détours participatifs qui participe plus à une nouvelle forme de consentement formel, il n'y a aucune remise en cause profonde de notre démocratie représentative puisque la consultation est certes obligatoire, mais les réelles prises en compte restent facultatives.

« On sent donc bien que ce n'est pas une grosse volonté politique mais on sent bien que c'est une obligation ». Catherine GODEFROY

On remarque alors, à partir d'une vision professionnelle, proche des élus, que le PCAET du Pays Boulonnais est certes né d'une initiative volontaire, mais dans le même temps, ce sont les évolutions législatives qui ont poussés ces derniers à le construire. Alors que les Communauté de Communes de Desvres-Samer et de Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps n'avaient

pas voulu déposer le PCET à démarche volontaire, la volonté politique se veut donc être un résultat de différentes législations, rendant obligatoire pour les trois EPCI du pays boulonnais de déposer leur plan climat.

« Donc partant de cet état de fait, qu'est ce qui est arrivé au PCAET, il n'a jamais été déposé ce premier PCET, pourquoi ? [...] Parce que c'est un peu compliqué au départ mais donc l'intérêt, pourquoi à l'époque le PCAET n'a pas été déposé, parce que avant la loi de 2015, bon nous on a commencé la démarche en 2010 mais avant cette loi de 2015 les seuls territoires obligés étaient les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Donc la Terre des 2 caps et Samer sont à 20 000 et 22 000 habitants et donc pas obligés, donc au moment ils ont validé le projet de PCET et au moment de déposer ils ont dit « non non non on veut pas qu'on nous oblige ». Les présidents ne voulaient pas, c'était très politique. Donc ils refusent de déposer donc il est pas reconnu, on a fait une démarche mais comme il n'a jamais été déposé sur le site de l'ADEME ce n'est pas reconnu ». Catherine GODEFROY.

On comprend donc que la volonté politique prime sur la construction de notre PCAET et donc que le niveau intercommunal n'est pas exempt de logiques d'actions que l'on retrouve à d'autres échelles. Les dynamiques du territoire, et donc ici du pays boulonnais, induit ou non la construction d'un plan climat.

« Ce qui fait la contrainte par rapport au territoire, c'est que s'il est vraiment loin des objectifs, etc il sera loin aussi possibilité d'accompagnement financière et de structuration. C'est à dire que maintenant il y a la loi climat qui va sortir, il y a la loi LOM qui est sorti, etc. Il y a un certain nombre de choses qui contraignent au fur à mesure. Pourtant, l'ambition, ça reste toujours du domaine variable de l'engagement politique. - D'accord, Il faut moi je pense qu'il faudrait que vous alliez voir Grande-Synthe ça parce qu'ils sont très avec une politique depuis longtemps énergétique, etc. Et un autre exemple très intéressant du Grand douaisi qui gère le SCoT et le plan climat avec des ambitions leur nouveau plan climat à neutralité carbone dans six ans. Voilà des territoires très, très engagés, par ailleurs. Structuré différemment, politique différente, mais ... On est bien sur de la territoriale et donc c'est bien les élus et leur engagement et leur volonté ». Catherine GODEFROY.

L'économie politique de ces derniers repose alors sur la mise en valeur des richesses par des activités structurées par l'autorité politique que sont les consultations publiques telles que la soiré citoyenne et les ateliers thématiques. De plus, nous vivons dans une démocratie représentative. Les

citoyens votent alors pour des représentants qui use de leur autorité politique reposant sur l'élection, un système dont les citoyens croient ou non et peut donc influencé leur volonté de s'investir dans le plan climat du boulonnais.

« Fin Juin on reçoit le dernier avis de la MRAE, on mouline tout l'été, le président, a raison, parce qu'après il faut soumettre le projet à consultation publique, c'est légal, c'est le truc c'est la législation qui prévoit ça c'est un format particulier parce que je sens bien chez les jeunes ou quoi que ce soit « bah ouais mais ... » mais tout ce que l'on fait et qu'on organise c'est dans le cadre de la légalité. Ça plait, ça plait pas, la forme le truc etc. Il y a des gens, des politiques qui sont plus dans la participation il y en a d'autres qui le sont moins. Aujourd'hui on est dans une démocratie particip euh pas participative mais représentative donc on a ceux qui acceptent que les élus soient bien leurs représentants et y'a ceux qui acceptent que la démocratie représentative elle est has been mais nous on travaille dans le cadre de la légalité d'accord ? » Catherine GODEFROY.

Toutefois, la mobilisation des habitants reste faible le plus souvent ce sont des gens déjà investit, le PCAET cherchant à être assez inclusif sans toutefois réussir à enrôler les citoyens loin de a participation.

2. La consultation publique dans le PCAET

La consultation publique et l'action citoyenne du PCAET boulonnais résulte de la « dynamique » de l'environnement et l'appropriation des capacités à s'engager, à lire les « pratiques durables » (Hamman et Christen). L'un des premiers dispositifs concernant le plan climat est cette soirée citoyenne de lancement en Février 2019.

« Et l'objectif de cette soirée pour nous, pour nous et on n'avait appelé, voilà pourquoi il faut faire attention et ne pas faire n'importe quoi, « Vous avez la parole ! ». On voulait leur dire qu'on vous informe qu'il y a un PCAET, vous allez, il va y avoir des ateliers thématiques on va vous solliciter et expliquer comment et en même temps dire « mais il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites puisque l'on a un COTTRI etc. Sauf que comme on l'avait intitulé comme un peu pour appâter les gens avec « Vous avez la parole ! » il y a cents personnes qui sont venues qui se sont inscrites et les gens ce qu'ils voulaient c'était parler, fort ». Catherine GODEFROY.

Cette soirée citoyenne montre donc certaines limites expliquant la réaction de certaines personnes lors de cette soirée. Dans un premier temps, les citoyens ne peuvent agir que lors de sollicitation prévue par les professionnels qui construisent le PCAET. Par conséquent, les disponibilités, les sollicitations et donc les idées qui en découlent sont limitées. Puisque Février 2019, en plein mouvement des gilets jaunes certaines personnes ont juste lu un dispositif pour défier les professionnels et les élus, notamment, car ils s'attendaient à avoir la parole. Parler dans un « tribunal » selon notre cheffe de projet. Toutefois, cette vision des choses est celle d'une professionnelle sur laquelle il faut relativiser, ce ressenti est purement subjectif où si l'on interroge une autre personne issue de cette soirée il sera différent. Ensuite, les ateliers thématiques se montre comme des dispositifs de bon sens. À travers ces acteurs on cherche à acquérir, en théorie, des connaissances de personnes aux compétences différentes afin de se spécialiser sur les enjeux. Cela afin de toucher un public de non habitués des représentations différentes, etc. Toutefois, on remarque que le PCAET est sujet aussi à ce manque de participation de la part des citoyens. Pour définir ces actions stratégiques, les gens qui se mobilisent sont des gens qui savent prendre la parole en public dans ce format parce qu'ils ont des choses à représenter. On comprend donc que ce n'est pas représentatifs des tous les citoyens mais seulement pour une partie d'entre eux. Par conséquent, le plan climat, dans son élaboration nécessite de relativiser la participation annoncée démontrant une nouvelle inégalité dans sa construction.

À cela s'ajoute les relations entre les citoyens et les autres groupes d'acteurs. Les rapports de force maintiennent les positions dominantes en intégrant un discours environnemental en termes d'énergies renouvelables par exemple. Mais cela communique à des politiques de transition énergétique qui s'opérationnalisent par l'offre plutôt que par la demande. Politiquement les subventions, taxes ou autres mesures répondent donc aux habitudes de vie et de consommation des habitants. C'est donc une nouvelle limite de la participation citoyenne formelle contrôlée par les élus.

L'engagement des habitants en est donc réduit par la diffusion d'une méthode spécifique qui induit une confusion entre implication et adhésion. On peut alors parler du concept d'« usager normalisé », qui est un acteur préalablement fabriqué puis convoqué en occultant la pluralité des espaces sociaux et urbains dans lesquels les innovations prennent place (Barbier, 2002). La rationalité politique de notre PCAET s'appuie donc sur deux éléments : une série d'appareils spécifiques et un ensemble de savoirs. Le système de connaissances donne les prémices d'un dispositif environnemental dont les techniques et le savoir-faire font penser cette consultation citoyenne comme une totalité de ressources et de besoins. Pour le dire autrement la consultation citoyenne n'est vu que comme une source de richesse potentielle et de légitimation pour le projet

dont il n'existe aucune mention législative sur l'étape de prise en compte et de réécriture. Pour reprendre une définition de la participation comme « l'ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique » (Philippe Braud, Sociologie politique, Paris, LGDJ, 2008) le PCAET du pays boulonnais se construit par les citoyens avec des dispositifs de démocratie directe et participative qui, en théorie, cherche à associer ces derniers à la décision collective dans le processus décisionnel, à mettre en place des dispositifs de concertation, à prendre des décisions autrement que par le vote. Toutefois, ces modes de fonctionnement dans le PCAET montre des limites similaires propres à ces utilisations.

« Vous consultez certains types de citoyens. Après la position de notre démocratie, il faut que les citoyens, si ils sont intéressés par ce sujet, soient éclairés et il faut qu'ils soient attentifs ». Catherine GODEFROY.

Ce dispositif n'est donc pas exempté du concept de « capacité politique » voulant que seuls les plus capables peuvent et souhaitent participer, relevant donc d'un manque de représentativité collectivement et d'inégalités individuellement. Participer suppose un minimum de culture dont la détention est à tester soit par le capital économique et/ou le capital culturel et social des individus. Pour reprendre Bourdieu, les facteurs économiques sociaux et culturels des citoyens, mais aussi des autres influencent grandement la construction du PCAET du Pays Boulonnais. La capacité des agents en position dominante à imposer leurs productions culturelles et symboliques joue un rôle essentiel dans la construction du plan climat. De plus les formes de participations relèvent d'un mode « conventionnel » du dispositif du PCAET. Récemment, comme le mentionne notre cheffe de projet, ce dernier fut élaboré pendant le timing particulier des élections municipales. Cela étant, les formes de participations se sont donc déroulés dans un cadre légal sans remise en cause du système politique. Une partie donc de cette consultation a donc tourné autour d'un moment électoral dont le vote est au centre de ces pratiques « conventionnelles » d'autant plus que la stratégie territoriale est un milieu très politique. Dans un « pays » composés de 74 communes, pour un total de 165 029 habitants, avoir une concertation d'environ 250 personnes en physique et en ligne (en considérant que chaque participant sont des personnes différentes) semblent faible. Ce résultat peut s'expliquer dans une certaine mesure par ces capacités culturelles et sociales, par la crise sanitaire ou encore la méconnaissance du dispositif. On peut donc émettre des doutes sur l'honnêteté de la démarche tant les moyens d'informations et le partage d'un calendrier visible et lisible pourrait se faire. De plus

les six ateliers n'ayant été effectués que sur une seule journée sur des durées de deux heures ne peut que rendre l'exercice de co-construction comme insuffisant.

Les seules relations donc sont encadrées ou envisagées dans son ensemble, cadré dans un objectif certain. On parle alors de consultation en ligne, seulement consultative, mais aussi des ateliers thématiques d'une durée de deux heures sur les différents enjeux encadrés par les volontés des élus par l'intermédiaire des professionnels, de l'ingénierie.

3. L'ingénierie au cœur du processus décisionnel à la démarche itérative

Ici, nous parlons des professionnels qui participent à la médiation entre les différents acteurs lors de l'élaboration du Plan Climat. Ils ont une position particulière puisqu'ils existent par la professionnalisation du milieu, mais ils sont aussi au centre de la construction du PCAET du Boulonnais. Le plan étant construit sur des référentiels reproductibles à propos de la maîtrise de l'énergie, les instruments utilisés donc par ces professionnels sont déterminant dans la formulation légitime de la question énergétique et délimitent ainsi un cadre d'action à la transition énergétique et écologique. Tout d'abord, l'intérêt aux énergies renouvelables ne va pas de soi, on l'a déjà dit, il en est du ressort de la dynamique du territoire, de la volonté politique, mais aussi de la disposition à mobiliser les « bonnes » techniques apparaît décisif dans la construction du dispositif.

« D'accord, Il faut moi je pense qu'il faudrait que vous alliez voir Grande-Synthe ça parce qu'ils sont très avec une politique depuis longtemps énergétique, etc. Et un autre exemple très intéressant du Grand douaisi qui gère le SCoT et le plan climat avec des ambitions leur nouveau plan climat à neutralité carbone dans six ans. Voilà des territoires très, très engagés, par ailleurs. Structuré différemment, politique différente, mais ... On est bien sûr de la territoriale et donc c'est bien les élus et leur engagement et leur volonté.

Ce qu'il faut comprendre c'est que la législation prévoit et ce qui se met véritablement en place. Comment? Les difficultés auxquelles sont contraints à un moment vous disiez « les difficultés majeures dans sa conception, son écriture, sa publication. » C'est les objectifs qu'on nous hein. Les délais vont contraindre, on organise en fonction des délais qui nous sont imposés, etc. Les moyens qui nous sont donnés humains et financiers et articulés, et bien sûr, le portage et la volonté politique. Ça joue énormément. Il y a des territoires qui ont besoin d'accompagnement culturellement plus que d'autres ». Catherine GODEFROY.

Par exemple le territoire du Pays Boulonnais dispose de nombreux atouts tels que les productions énergétiques renouvelables, les bâtiments ou encore le patrimoine naturel et paysager. Ils ont donc les bases et par conséquent une dynamique favorable à la mise en place du Plan Climat ce qui favorise grandement cette volonté de le construire. Une construction qui dans notre cas s'avère être particulière puisque trois intercommunalités sont concernées. Les techniciens qui les composent sont le résultat d'évolution de l'échelle intercommunale avec l'augmentation de ces dernières comme une évolution de l'expertise, capable d'aider les collectivités territoriales. La professionnalisation du milieu. La professionnalisation des administrations des collectivités territoriales fait que la formation des personnels s'est développée. Aujourd'hui le profil des agents territoriaux est très proche des fonctionnaires d'État montrant une certaine proximité avec. Logiquement recrutés en fonction de leurs compétences, l'idée que ces agents sont dépendants des élus et donc qu'ils aient, dans leur travail, une certaine autonomie liée au type de missions confiées par les élus ne peut être mises de côté. On a donc une dialectique entre autonomie et dépendance des élus au niveau du recrutement qui ne peut être ignorée et favorisant leur rapprochement. Par conséquent, étant en contact permanent les contacts et le réseau se fluidifie, favorisant certaines priorités par rapport à d'autres. Ils participent à ce que l'on pourrait nommer de « technocratie intercommunale » où le rôle de médiateur entre acteurs qui est confié à ces professionnels leur donne une prépondérance certaine sans pour autant pouvoir décider du rendu final puisque ce sont les élus qui valide politiquement et les concrétisations du PCAET. Toutefois, cette logique de recrutement reste à relativiser puisque le développement des collectivités territoriales autour de compétences et ressources précises comme l'environnemental, le territorial et l'énergétique rend difficile la justification du recrutement sur des critères autres que la compétence. Même quand il y a recrutement par proximité avec les élus, il est toujours associé avec une détention d'une forme de compétence.

Toutefois, on retrouve cette philosophie d'administration managériale énoncée auparavant avec la place plus grande et valorisée pour les agents publics où le commandement hiérarchique guide l'action de chacun.

« Puis il y a des gens qui y croient, qu'ils disent bah, de toute façon, c'est les élus que décident, bah oui ! Comment vous dire, législativement, le législateur, la loi prévoit que ce sont les EPCI qui mettent en œuvre donc ce sont les élus et les conseils communautaires qui sont responsables. La dernière fois, ceci dit, il explique pourquoi ils n'ont pas pris en compte pourquoi ils prennent en compte, comment ils ont pris en compte etc. Mais c'est pas, le problème c'est que beaucoup de gens pensent que la concertation c'est « vous allez reprendre exactement ce que je veux ». Catherine GODEFROY.

Mais ici nous sommes dans un « pays » composé de trois intercommunalités de poids différents rendant la tâche de construction inégale et pas toujours au même niveau entre ces dernières. Ils ont donc appliqué une démarche itérative, en concertant fréquemment, afin d'aboutir à une vision partagée de ce que doit être le territoire du pays boulonnais sur le long terme en termes de transition énergétique et écologique. Tout ceci contribuant dans le même temps à la confusion entre les phases de construction et les natures des contributions. Le PCAET du Pays Boulonnais résulte d'une administration néo-managériale. Il correspond à une administration dont le fonctionnement s'est voulu plus proche du fonctionnement des entreprises privées et où le principe de performance, efficacité acquière autant d'importance que celui du respect de la règle et du respect des hiérarchies entre les différents groupes d'acteurs.

4. Les partenaires, des acteurs déjà ancrés dans des décisions environnementales

Il nous reste une dernière catégorie d'acteurs qui intervient durant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial du pays boulonnais, ce sont les partenaires. Ces derniers sont plutôt nombreux. On parle du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, des associations, des entreprises, des investisseurs, des collectivités telles que le département et la région, d'ATMO Hauts de France, de la Fédération Départementale de l'Énergie, de l'agence d'urbanisme et de développement économique Boulogne Développement Côte d'Opale. Tout participant à l'élaboration du plan climat. Mais en réalité les partenaires subissent un obstacle similaire à celui de la consultation citoyenne qui est la nécessité d'être éclairés sur la question et les objectifs précis dès le départ afin de pouvoir y participer. Par conséquent, les mêmes limites se montrent et les mêmes inégalités de capacités se présentent. Mais, tous ces acteurs impactent les décisions d'énergie et les objectifs nationaux et régionaux. Le territoire a pour objectif en contribuant avec les partenaires de réduire de 40 % les consommations d'énergie d'ici à 2050 et réduire de 75 % les gaz à effet de serre à l'horizon 2050 pour ce qui est des objectifs régionaux. En ce qui concerne les objectifs nationaux les objectifs sont de réduire de 40 % la production de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et réduire la consommation énergétique de 50 % d'ici à 2050 par rapport à 2012. Pour y arriver le positionnement territorial est le suivant : une réduction de 19% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2030 par rapport à 2014 ; une réduction de 24% des émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à 2015 ; une couverture de 65% des besoins en énergie du territoire par

une production locale d'énergie basée sur des sources renouvelables et de récupération d'ici 2050. Sachant que cette dernière est de 3% en 2019. On y remarque donc des décisions ambitieuses dont les partenaires doivent trouver les moyens de les atteindre mais, en réalité, les partenaires ont pour la plupart, déjà des réseaux cristallisés dans l'espace institutionnel pour les actions du plan climat.

« Donc, il y a aussi, vous voyez, des partenaires tant dans l'espace institutionnel, qui sont depuis ahahah une palanquée, mobiliser les collectivités, les entreprises autour de la maîtrise de la consommation énergétique dans les entreprises, elles se sont déjà réfléchies, mais elles ont des besoins. Bien évidemment, comme n'importe quel quidam d'un conseiller entre guillemets neutre, pas quelqu'un de GDF qui vient dire c'est bien ce que j'ai donc voilà. Pareillement, on a la possibilité d'accompagner des structures, mais vous voyez, dans les partenaires, c'est FDE, donc la Fédération départementale de l'énergie du Pas de Calais, le Parc conseiller en architecture, urbanisme, habitat et le département. Donc, je dirais ça ne crée rien de neuf, c'est ce que je tiens à dire. « Accompagner le développement d'une filière de construction durable, développer la formation en écoconstruction et en construction durable. » Donc, là, ahahah, les étapes opérationnelles sont un peu en blanc. Les maîtres d'ouvrage sont CFA ses propres exceptionnels, Kappel CMA, FFD, groupement d'artisans et je dirais donnant donnant donnant la région. Vous connaissez les compétences de la région en matière de formation professionnelle. Donc, bien évidemment, s'il faut développer une filière de construction durable, aura un moment de label aussi des qualifications des personnes éco constructeurs ou de la sorte. Bien que donc là, on est quand même sur un vieux pieux ». Hélène FLIPO

C'est donc ici que les partenaires trouvent une limite. Non seulement ils ont dans un premier temps le besoin d'être éclairés sur les objectifs du plan climat pour pouvoir y participer mais de plus ces derniers, dans une certaine mesure, possèdent déjà des réseaux, des infrastructures ou encore des partenariats déjà cristallisés dans le territoire. Si en plus ajoute le fait que plan climat n'est pas contraignant si les objectifs ne sont pas respectés, peu de partenariats s'intéressent aux enjeux du PCAET. Un facteur jouant directement sur les partenariats est le financement où la mise en œuvre du PCAET permet d'accéder à des financements pour accélérer la mutation du territoire dans sa transition énergétique et écologique. La compétition entre les entreprises, compétition commerciale ou encore le COTTRI sont des éléments qui ont poussés la volonté d'élaborer un plan climat.

Par conséquent, ce que l'on remarque c'est que la philosophie managériale se retrouve de nouveau sur ce point mais aussi que les partenaires sont nombreux et variés dans le pays boulonnais montrant des similitudes avec les concertations citoyennes. Étant tous d'horizons différents certaines freins culturels et de pratiques peuvent être énumérés : La biodiversité et le stockage du carbone dans le sol ; l'implantation de haies bocagères ; les trames bleues ; l'empreinte lumineuse

pour une meilleure prise en compte des trames noires ; la gestion différenciée dans les espaces verts des collectivités ; les nouveaux espaces de nature en centres-villes et centres bourgs sont des enjeux impactés par les partenariats.

En bref, la transition énergétique et ses inégalités montrent un inégal accès des relations entre acteurs dans l'élaboration du PCAET du Pays Boulonnais. Face à l'environnement, les capacités des acteurs à se mobiliser autour des dispositifs énergétiques et écologiques dans le cadre de la transition sont différentes. Ce qui est en cause ici sont les rapports de connaissances ou de pratiques différents selon les acteurs, mais aussi les ressources disponibles pour prendre part au PCAET devant apporter des solutions en termes de transition énergétique et écologiques (Deldrève et Candau, 2014). Les différentes réalités sociales influencent l'élaboration du plan climat mais le plus largement ce sont les catégories sociales les plus élevées et diplômées en regard des couches populaires et peu diplômées qui y participent. Par conséquent, le processus de la transition énergétique dans le PCAET apparaît comme flou et non stabilisés. Les acteurs sont objets de controverses, dans leurs définitions et leurs orientations de ce que sont les enjeux environnementaux à leurs yeux qui peut s'avérer parfois contre productif pour son élaboration.

« Il y avait les Gilets Jaunes donc il y avait des gens qui ont écrit carrément « Démissionner, laissez nous faire ». [...] Tout le monde n'était pas comme ça mais beaucoup de gens étaient dans la van dicte « vous faites pas ci, vous faites pas ça, c'est pas truc, le climat, c'est la catastrophe, il faut aller vite, gnagnagna. » donc Gnagnagna vous avez pas tort ou pas raison mais euuh du coup le format alors que l'on avait fait appel à un journaliste pour mener le débat euuuuh voilà c'est pas une grande réussite. ». Catherine GODEFROY

Ensuite, les possibilités de mobilisation citoyenne s'avèrent d'autant plus contraintes que les formes de gouvernance balancent entre des démarches décentralisées, des logiques normatives et une professionnalisation et normalisation des modalités d'inclusion incluant donc des inégalités d'implication. C'est l'évolution vers une conception managériale de l'action publique dans une « culture du risque » (Giddens, 1991) qui se repère. Il s'agit de se protéger en intégrant et adaptant étant donné le référentiel instrumental de la durabilité dominant, avec des procédures d'accompagnement, notamment en matière de consommation d'énergie. Par exemple, pour réduire l'impact énergétique des bâtiments. Ces derniers étant particulièrement énergivore il est recommandé la disparition progressive des systèmes fioul, GPL et charbon au profit de systèmes de chauffage performants. Il existe tout un discours social perpétué par les acteurs sur la finalité les

actions ainsi que leurs modalités pour les réaliser. Dans ce plan climat, on ne se situe pas simplement dans un répertoire technique ou un impératif à l'implication. En d'autres termes, les conceptions institutionnelles des mesures incitatives répartissent différemment l'effort, sachant que les catégories d'acteurs sont appareillées dans des cadrages différents en fonction de leurs capacités.

Ces outillages sélectifs dans leurs contraintes fabriquent de nouvelles inégalités, en écartant des acteurs de la concertation à ce qui est présenté comme un dispositif commun. Les jeux et relations institutionnelles que l'on peut retrouver à d'autres niveaux semblent se répéter. La concertation fait ressortir un sentiment d'urgence des politiques à mettre en place mais de nombreuses interrogations sur l'ambition de ce PCAET sont discutables grâce à ses moyens qui vont y être consacrés et sa garantie de sa mise en œuvre. D'autant plus que l'élaboration du PCAET du bouloonnais paraît floue ne permettant pas de se situer convenablement dans les contributions. Quelques grandes difficultés de cette construction se ressentent donc sur le rendu final. Dans un premier temps la nécessité pour les citoyens et partenaires de devoir être renseignés et intéressés par les objectifs précis du plan alors que l'on est encore qu'au début de la démarche.

« un PCAET c'est l'ensemble des actions portées par l'ensemble des acteurs à l'échelle du territoire et tout cela va contribuer, la responsabilité, l'interco, exemplarité, animation du dispositif. Voilà. Après moi, je vous rappelle toujours que c'est une démarche individuelle et collective ». Catherine GODEFROY.

On l'a donc compris, les logiques d'action du PCAET donne le registre de la consultation ultra majoritaire pendant que celui de la codécision reste minoritaire. Enfin, il reste un aspect qui cadre le jeu d'acteur et donc leurs logiques d'actions que sont les autres dispositifs qui entourent le plan climat du bouloonnais.

III/ Les différents dispositifs contraignent l'élaboration d'un plan climat

Le dernier aspect qui cadre le PCAET du Pays Boulonnais est l'échelle dans laquelle il agit en plus de sa coopération avec les autres dispositifs territoriaux. En d'autres termes, les partenaires jouent un rôle dans l'élaboration du plan climat, mais indirectement ils contraignent les actions possibles du plan climat.

1. Le plan climat du boulonnais au cœur d'une position déjà établie.

Le Plan climat est un dispositif territorial et environnemental qui apparaît, législativement parlant en 2016 date à laquelle, le contexte climatique est déjà au centre de décisions et pensées politique. Le 27 novembre 2018, Emmanuel Macron dévoile la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) lors d'une conférence de presse sur le climat. Cette conférence de presse est intéressante puisqu'elle montre l'optique de réorientation du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables accompagné de l'amélioration effective énergétique des procédés. Le chef de l'État annonce un développement des énergies renouvelables qui devront couvrir 40 % de la production d'électricité d'ici à 2030, via un soutien accru aux énergies vertes essentiellement par l'éolien terrestre et le solaire. Toutefois, la France compte bénéficier d'une énergie peu coûteuse dans le nucléaire, car amortie et souhaite, avec le développement de réacteurs de nouvelle génération EPR, profiter d'une expertise qui lui est propre. Le choix d'investir massivement dans le renouvelable est et serait coûteux, polluant et risqué. De plus, l'énergie fossile reste, dans le territoire du boulonnais, une ressource de poids dans la composante électricité, mais également et surtout dans les composantes transport et chauffage puisque la part couverte par les énergies renouvelables production électrique sur la production électrique n'est que de 3 %. L'idée donc de miser sur le nucléaire donne un bilan carbone « propre » qui est considéré comme l'un des indicateurs clés pour jauger sa politique énergétique. C'est donc dans cette position française de préserver le nucléaire français tout en développant le renouvelable que le plan climat doit s'inscrire.

2. Le PCAET du pays boulonnais est un dispositif qui ne s'impose pas de lui-même et qui reconduit des programmes déjà en place

Le PCAET du pays boulonnais rencontre, dès sa mise en place, des obstacles de la part de certains acteurs qui vont conditionner son ambition et ses actions à ne seulement que reconduire des programmes déjà mis en place.

« Donc la CAB elle qui est restée dans l'approche se retrouve un peu le bec dans l'eau mais aurait pu déposer toute seule mais a souhaité rester solidaire des deux autres territoires. Et pour quand même ne pas se retrouver complètement démunis sur ces politiques, juste derrière l'ADEME nous propose un contrat d'Objectif pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle. Le COTTRI. Et la ça intéresse tout le monde, pourquoi ? Parce que c'est sur trois ans, c'est pour mettre

le pied à l'étrier de la transition énergétique et écologique en fait. Structuré autour d'indicateurs, etc. je vous enverrai le bilan du COTTRI ... [...] Et la c'est formidable parce que c'est financé. Ça finance ingénierie et ça finance les actions. Donc la c'est pas déposé réglementaire c'est un contrat pour accompagner et donc il y a de l'argent donc la tout le monde est d'accord pour y aller ». C.G

Un des problèmes majeurs du plan climat est le manque de législation sur plusieurs domaines. Par exemple dans un premier temps, on comprend, en citant Madame GODEFROY, que le financement posait problème pour la volonté politique de le mettre en place. C'est pourquoi, le PCAET a eu besoin du Contrat d'Objectif Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle, le COTTRI 2017-2019. Ce contrat est financé par la Région Hauts de France et l'ADEME afin de créer une dynamique vers la transition énergétique et écologique des trois intercommunalités. Alors que le PCAET était prêt à être déposé à cause du refus des présidents de deux intercommunalités, le recours au COTTRI a été nécessaire. Puisque ici il s'agit d'un document qui n'est pas déposé réglementaire mais un contrat d'accompagnement, il y a de l'argent donc la tout le monde a rendu sa mise en place plus simple et rapide. Ce n'est que quand la législation l'a rendu obligatoire que le dispositif du COTTRI fut remplacé par la PCEAT. On peut alors émettre des doutes sur la réelle volonté politique de certains acteurs sur le plan climat. Toutefois, la mise en œuvre du programme COTTRI 2017-2019 sur le territoire Boulonnais, a permis à l'ensemble des acteurs de prendre conscience globalement des enjeux de la transition écologique et énergétique concernant l'avenir du Pays Boulonnais. Dans cette prise de conscience, les projets du territoire mis en œuvre par le programme renforce l'appropriation sur ces

thématiques. Les synergies et la cohérence sont à renforcer et à accompagner afin que l'ensemble des actions et des projets avancent pertinemment dans le même sens. Ainsi l'addition des effets seront plus concrets et plus visibles dans leur globalité. Le COTTRI a permis d'orienter les ambitions du PCAET à partir des actions mises en œuvre par les acteurs du territoire, et dont ce dernier prendra son relais sur le territoire de 2021 à 2026, afin de poursuivre l'accélération la transition énergétique et écologique du territoire.

Par ailleurs le plan livre politiquement ces thématiques dans un contexte de renouvellement des instances de gouvernance des collectivités. On parle ici du contexte des élections municipales de Mars 2020.

« valider le projet de PCAET avant les élections municipales de Mars 2020, donc pour Décembre 2019. Donc le temps de structurer les choses tout ça, ça fait même pas un an de concertation. Voilà. Il faut suivre la volonté politique donc il faut bouger. Il faut structurer donc moi j'ai structuré en fonction de cet objectif on a recruté un bureau d'études pour nous accompagner sur toute la partie chiffrée. On s'est appuyé sur, alors il faut savoir que le territoire est couvert, sauf les cinq communes urbaines de la CAB mais qui ont une convention de partenariat, par un parc naturel régional des Caps et Marais d'opale et un parc naturel régional dans sa charte il a beaucoup de thématique qui renvoie vers le plan climat mais la loi n'a pas prévu qu'il y ai de plan climat apporté par des parcs naturels. Donc on travaille fortement de façon étroite pourquoi ? Parce qu'en plus à ce moment ils ont validé, ils ont portés l'étude pour le schéma de développement des énergies renouvelables. Comme c'est un élément important du PCAET on s'est appuyé sur l'étude que porté le parc pour l'ensemble du territoire pour travailler sur la partie énergie renouvelable ». Catherine GODEFROY

Le passage de notre cheffe de projet du plan climat nous indique plusieurs choses. Dans un premier temps le plan s'est accéléré lorsque la législation l'a rendu obligatoire puis dans un deuxième temps par l'approche des élections municipales. On reprend donc cette idée, propre à la sociologie locale, d'une démocratie représentative dont le rôle des citoyens se cantonne à départager les élites locales lors d'élections puisque ce sont ces dernières qui composent ensuite le niveau intercommunal. Les sortants disposent de ressources que les autres n'ont pas comme ce plan climat. La démocratie intercommunale reste introuvable puisque les maires des intercommunalités exercent un quasi-monopole de la commune dans les EPCI (Lefebvre). Par l'intercommunalité, le pouvoir des maires et de leurs conseils municipaux s'en retrouvent renforcer. L'importance de la CAB ainsi que sa ville de Boulogne-sur-Mer montre la distribution inégale qui existe entre les élus qui renforce alors les logiques de discrimination, aucune parité et diversités sociologique, culturel et

économique n'est présente. Cela s'explique par le fait que ce soit un mode de désignation qui concerne ces conseillers communautaires. Dans les EPCI la volonté politique des élus peut résulter d'une logique de défense de sa commune.

On en déduit donc de pourquoi l'organisation fonctionnelle des collectivités pour prendre en charge la transversalité des thématiques de la transition énergétique et écologique est faite de manière cohérente et efficiente. Il faut tout d'abord une dynamique qui pousse vers une volonté politique de produire un plan climat puisqu'à la fin ce sont les élus qui valident ou non le projet. Cela peut s'accélérer avec l'imminence d'un évènement politique dont la plus-value sera propice au candidat sortant qui dispose de ressources supplémentaires. Il dispose de technicien aux capitaux sociaux et culturels particuliers permettant de réaliser ce plan climat dans des délais optimum. Toutefois, notre cas est particulier puisque le plan climat du boulonnais est contraint et/ou aidé par de multiples partenaires que sont la « convention de partenariat », un « parc naturel régional des Caps et Marais d'opale » et un « parc naturel régional » qui renvoient a beaucoup de thématiques vers le plan climat. De plus, la loi n'a pas prévu qu'il y ait de plan climat apporté par des parcs naturels montrant que notre plan climat descend d'un statu particulier. Tant d'acteurs et dispositifs qui contraignent le plan climat sur ces ambitions, moyens et objectifs avant même que ce dernier ne soit élaboré.

Tout cela montre les moyens humains et techniques qui en découlent pour l'opérationnalité de la mise en œuvre de ces politiques publiques. S'ajoute, la place des médias du niveau intercommunal. Nous l'avons déjà dit, mais cet échelon intercommunal reste flou pour beaucoup de personnes en ce qui concerne ses compétences, mais aussi sur ce qu'il représente. Cela s'explique dans une moindre mesure par le fait que les enjeux intercommunaux ne sont pas abordés par les médias car « trop technique », ce qui contribue donc à une limite de moyens humains et techniques vis-à-vis des habitants dans un premier temps, mais aussi des autres pour l'opérationnalité du plan climat. Les inégalités de capacités et de connaissances se retrouvent ici. Le PCAET du Pays Boulonnais repose particulièrement sur les relations étroites que laissent possibles les différents dispositifs et l'échelle intercommunale. Il se base sur des acteurs comme le Parc pour l'ensemble du territoire afin de décider.

3. Les suites opérationnelles de la mise en œuvre du PCAET boulonnais

Lorsque l'on s'appuie sur les suites opérationnelles du PCAET boulonnais, on remarque que dans une certaine partie des cas, les objectifs ne sont que des emprunts des autres dispositifs. La

mise en œuvre du PCAET passe notamment par ces objectifs : Faire de la transition énergétique et écologique un levier de développement territorial avec un enjeu de sobriété ; accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique ; mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de la transition écologique et énergétique ; intégrer dans les compétences des collectivités les enjeux climat énergie et qualité de l'air ; assurer la communication et la dynamique du plan climat-air-énergie territorial. Des objectifs fixés par le PCAET mais dont les acteurs doivent prendre en compte beaucoup d'autres dispositifs pour tendre pour respecter les règles, les données.

« C'était énergie voilà. Après il faut rappeler que chaque territoire contribue à une politique, le SRADDET. On doit s'aligner, on doit être compatible avec les objectifs du SRADDET, on y est pas du tout la pour 2026. Mais le SRADDET les objectifs c'est à 2031. Donc la j'ai deux PCAET pour dire qu'on se met en alignement. Ce matin j'écoutais sur France inter Pascal Canfin qui a réussi à faire passer qu'il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre à 55 % pour 2030. On sait pas du tout câblé la dessus, les hypothèses ne sont pas encore là dessus parce que c'est des nouvelles. Cela veut dire quoi ? Ça veut dire premier PCAET, structurée la transition vraiment ? Structurée? Comment on fonctionne pour avoir des objectifs ambitieux pour le suivant? ». Catherine GODEFROY.

Dans un premier temps on pense au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires puisque le PCAET du pays boulonnais se doit de respecter les objectifs du SRADDET et être compatibles avec les règles de ce dernier dans la théorie. Il le doit puisque le SRADDET fusionne plusieurs documents sectoriels dont le PCAET fait parti. Toutefois, on le remarque, ce n'est pas le cas, mais cela nous montre que le PCAET se doit de respecter l'attractivité économique, les atouts inter-territoires, le modèle d'aménagement ainsi que la gestion de ressource qu'impose le dispositif. Par exemple, en termes de mobilité, le SRADDET veut garantir un système de transport fiable et attractif, objectif que l'on retrouve dans le PCAET du boulonnais de favoriser les proximités et les mobilités moins carbonées. A ce schéma régional s'en ajoute un deuxième, le Schéma de cohérence territoriale, le SCOT. Ce dernier est, en théorie, l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, le bassin boulonnais dans notre cas. Il permet de gérer les dynamiques du territoire. Le COTTRI dans un second temps a servi de contrat en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale et enfin un dernier dispositif que l'on peut citer sont ceux dont Madame FLIPO nous parle grandement, les Plans Locaux d'Urbanisme, les PLU. Dans notre cas nous allons donc parler des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

« c'est le PLUI sur 31 communes qui en avait la moitié qui était ce qu'on appelle mon règlement national d'urbanisme. [...] Donc, le PLUI, qu'est ce que c'est? Alors, quand on écoute les services de l'Etat, c'est censé être donc un document de prospective de l'urbanisme qui permet patati pat choula, de voir les évaluations environnementales, voir les perspectives socio économiques et la démographie et les nouvelles technologies et les mobilités, alors les mobilité dans le secteur rural ça fait mourir de rire, un bus qui passe à la journée en bus scolaire. Donc ça, c'est vraiment juste à pisser de rire quand on voit le décalage avec les textes qui sont faits pour les métropoles et secteur urbain. Voilà le PLUI c'est une énorme usine à gaz qui accouche quand même des règlements à la parcelle qui doit s'appliquer à une autorisation d'urbanisme parce que c'est ça un PLUI, ce n'est pas là le remède contre la faim dans le monde, c'est pas la solution au changement climatique, c'est juste sur une propriété privée ou publique. [...] Le PLUI, c'est un outil opérationnel qui doit être cohérent, compatible, plus exactement avec, comme vous le savez, le SCOT. Et vous concernant la charte du parc naturel régional, voilà ». Hélène FLIPO.

On le voit alors, le plan climat du bouloonnais se doit, en théorie, d'être compatible avec un grand nombre d'autres dispositifs et de charte conditionnant les actions envisagées. Les acteurs étant conscient de leurs existences, ils ne peuvent les ignorer et disposer d'une libre action quant à l'élaboration de ce dernier. S'ajoute à cela les relations énoncées auparavant entre les acteurs et les effets de l'échelle intercommunale.

4. L'échelle intercommunale aux logiques contraignantes similaires à d'autres.

Le niveau intercommunal peut être considéré comme une échelle récente, mais dire que ce dernier change les logiques d'actions politiques serait erroné. Pour beaucoup d'entre elles ces dernières se répètent dans les institutions notamment par le fait que ce sont des personnes présentes dans les autres niveaux qui interviennent dans celui-ci. C'est pourquoi il est intéressant de s'intéresser au niveau intercommunal afin d'étudier sa structure afin de remarquer que l'élaboration du plan climat est en réalité très contrainte.

Dans un premier temps on peut évoquer les agendas locaux. On nuance cette idée en montrant que les agendas intercommunaux sont en réalité très contraints. Les collectivités territoriales ne relèvent pas d'une action aussi localisée qu'on ne le pense (P. Muller). Le premier argument qu'on peut avancer est que même si les collectivités territoriales ont développé des interventions bien au-delà des compétences qui leur ont été transférées, ces compétences transférées

cadrent en fait très fortement l'action des collectivités territoriales et donc dans notre cas l'action du PCAET. Même si elles ont des marges de manœuvre, il ne faut pas oublier qu'elles sont d'abord tenues de mettre en œuvre les compétences obligatoires que l'État leur a donné. L'exemple du budget est parlant dans la structure des budgets des collectivités territoriales. L'essentiel des dépenses des régions vont à trois pôles : celui de la mobilité, celui de l'enseignement, et celui de la formation professionnelle et l'apprentissage qui correspondent donc aux trois grandes compétences transférées aux régions. Par conséquent, on comprend qu'une partie des dépenses est contrainte où il y a peu de marges de manœuvre. Si on prend l'exemple du pôle de la mobilité la somme donnée va contraindre les choix et les scénarios qui pourraient pourtant être retenus dans le plan climat.

De plus le PCAET de la CAB s'inscrit dans la continuité d'actions et de mesures déjà entreprises sur le territoire. Par exemple, le Pays Boulonnais fait partie du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (excepté les cinq communes urbaines de la CAB) et répond ainsi de la Charte adoptée pour la période 2013 – 2025. Le Pays Boulonnais est un pays « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » qui porte plusieurs stratégies favorables à la préservation du territoire et de son environnement. Par conséquent, le programme européen LEADER, le schéma de Trame verte et bleue, un PCET, etc. Enfin, les trois intercommunalités du Pays Boulonnais sont également engagées dans la cause environnementale. La CCDS a adopté un Agenda 21 en 2013, la CAB dispose d'un Programme Local de l'Habitat, d'un Plan des Déplacements Urbains ainsi que d'un Plan de Prévention des Déchets, la CCT2C s'engage dans la promotion d'un tourisme durable et d'une mobilité décarbonée (ex : installations de bornes de recharge et de vélos électriques, installation d'une aire de covoiturage), etc. Par conséquent, en croisant ces données avec les entretiens menés, on peut émettre l'hypothèse que le programme d'actions PCAET du Pays Boulonnais ne fait que reconduire ce qui était déjà en place avant, sans réelle innovation et contrainte.

L'ambition annoncée étant les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de la Région en termes de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables semble plutôt ambitieuse quand nous remarquons le temps que le processus a nécessité pour sa mise en place, le nombre d'acteurs concernés, les décisions, les financements possibles ainsi que le grand manque d'un pouvoir contraignant envers les objectifs non respectés. D'autant plus que ce dernier voit son plan d'actions être réévalué tous les trois ans, à mi-parcours.

« Comme c'est un élément important du PCAET on s'est appuyé sur l'étude que porté le parc pour l'ensemble du territoire pour travailler sur la partie énergie renouvelable. » (GODEFROY)

On découvre donc un problème de cette construction qu'est la lisibilité de l'articulation de ce Plan avec les autres dispositifs et politiques publiques tels que PLUI, SCOT et les autres. Le PCAET semble donc se noyer parmi les autres dispositifs dans lesquels de nombreuses propositions sont formulées et débats sont déjà soulevés, notamment sur le sujet des transports, l'eau ou encore la visibilité publique. Comme nous l'apprend Madame FLIPO, il ne se base que sur des éléments déjà existants, n'apportant rien de neuf et ne permettant que de reconduire ce qui existe déjà avant son apparition. De plus, les spécificités liées au territoire en termes d'enjeux locaux et de capacités conduisent à ces réponses. Il semblerait donc que l'intégration du modèle contractuel des enjeux environnementaux ait modifié les façons de faire et de penser la stratégie territoriale et donc le plan climat.

Conclusion

Une idée qui ressort de ce travail de recherche est celle que l'échelle intercommunale et donc les collectivités ont échoué à faire avancer le sujet énergétique, qui leur aurait permis de piloter plus efficacement leurs politiques énergétiques locales. Toutefois, il est nécessaire de relativiser les éléments apportés par ce travail de recherche. Dans un premier temps il faut être conscient que notre analyse ne repose que sur un aspect de ce qu'est notre objet de recherche, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Pays Boulonnais. Il faut aussi dire que notre argumentaire repose en majeure partie sur le point de vue de l'ingénierie, des techniciens qui participent à l'élaboration de notre plan climat. Une recherche approfondie, notamment en recueillant les dires de citoyens, d'élus ou de partenaires mériterait d'être menée afin de croiser les données. D'autres catégories de personnes restent consultables. Ensuite, le territoire reste très spécifique puisque l'on ne s'est situé simplement sur le Pays Boulonnais, il est fort probable qu'une étude plus quantitative, comme une analyse comparée entre les différents PCAET en France donnerait probablement des résultats différents sur les dynamiques et les jeux entre acteurs qui élaborent le PCAET. Une autre recherche qualitative, mais sur un autre territoire donnera probablement aussi des dynamiques et des réponses différentes. Après, il faut garder à l'esprit que l'on s'est alors basé sur une vision spécifique de la transition énergétique comme un projet collectif où chacun doit faire face, collectivement, à la crise ou d'autres pratiques et dispositifs sont envisageables et donnant des pratiques différentes. De plus, il était encore trop tôt, à l'heure d'aujourd'hui, pour mesurer les réels impacts de ce dispositif en termes économiques, écologiques et sociaux puisque ce dernier vient

tout juste d'être déposé sur l'ADEME mais aussi pour mesurer les effets sociaux économiques et environnementaux des actions actuellement mises en œuvre dans ce PCAET. Un travail de recherche donc dans quelques années sur les réelles mesures, changements et impacts qui ont été appliqués sera envisageable. Enfin, les travaux sur le niveau intercommunal, mais aussi sur le dispositif du PCAET restant rares, ils mériteraient des approfondissements. Le contexte particulier que la crise sanitaire a provoqué ayant coupé court à certaines réflexions, énormément d'éléments, sans aucun doute, peuvent se révéler.

Toutefois, ce travail de recherche nous a permis d'apprendre pas mal d'éléments. Dans un premier temps que les acteurs participant à l'élaboration du PCAET du Pays Boulonnais répondent à des logiques non particulières. Le rendu final du PCAET qui nous pouvons le rappeler est validé par les élus, fait écho, sur certains points au monde politique professionnalisé et à la philosophie managériale dominante aujourd'hui. Un autre point montre que l'élaboration du PCAET n'est pas égale entre les acteurs comme le laisserai penser sa communication. La managérialisation des de ce dernier mobilise un savoir-faire et des capacités certaines pour les acteurs afin de saisir et pouvoir participer. On pense notamment à la consultation citoyenne dont le plan climat fait émerger un sentiment de doute quant à la réelle volonté de faire participer les citoyens. Ensuite, le PCAET répond à une conception dépolitisée de l'efficacité fonctionnaire alors que ces derniers sont en étroite relation avec les élus pour le PCAET. La gouvernance fait des choix soit-disant plus concertés et construits avec la société civile organisée, avec les forces économiques et associatives, les élus en sont plus proches de ce monde économique et s'alignent donc sur ces attentes. La conception dépolitisée et la managérialisation de l'action publique voulant que la manière rationnelle se développe avec une forme de marketing de prise en compte des attentes des citoyens et d'adaptation avec un savoir local lié à l'usage du territoire. On parle alors d'une réflexion professionnelle issue de la formation des « élites » contribuant à des manières spécifique de faire le plan climat. Enfin, les partenaires sont à la fois délaissés au même titre que la concertation citoyenne, mais dans le même temps, ils contraignent, dans une moindre mesure, l'élaboration du plan climat. Le SCOT, les PLUI, le SRADDET ou encore la CRTE par exemple, ont une incidence sur les éléments qui relèvent du PCAET comme la consommation énergétique et l'étalement urbain. Le PCAET est un dispositif qui ne peut agir par lui-même de par son manque de pouvoir contraignant donc les acteurs sont conscients lors de sa conception. Le PCAET sans ces derniers n'est qu'un document d'intentions. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Pays Boulonnais montre à travers son élaboration beaucoup d'éléments sur les jeux et relations que peuvent entretenir les acteurs impliqués dans son élaboration.

SOURCES

- * Plan Climat-air-énergie Territoire du Pays Boulonnais (ADEME) : [Ademe PTC - Détail](#)
- * Plan Climat-air-énergie Territoire du Pays Boulonnais (<http://www.agglo-boulonnais.fr/cab/pcaet>)
- * CAIRN pour les ouvrages
- * Données internet
- * Données entretiens

BIBLIOGRAPHIE :

* « Les leviers d'action pour un mix énergétique propre et sûr au service de la transition énergétique dans les territoires » Florence Carré, Karine Adam, Raymond Cointe, Olivier Gentilhomme, Mathieu Brugidou, Olivier Guillaume, Pauline Gabillet, Corinne Gendron, Magali Jakubowicz, Jean-Yves Leber, Stéphane Mocanu, Isabelle Moretti, Eric Vidanlec et Jacques Villeneuve. *Annales des Mines, Responsabilité et environnement* 2020/2 (N°98), p89-92

. J-C. Barbier, « Marchés du travail et systèmes de protection sociale : pour une comparaison internationale approfondie; Dans Sociétés contemporaines », 2002

* Y. Bérard, « Expertise », *Presses de Sciences Po*, 2020.

* Luc Boltanski, « Les cadres : la formation d'un groupe social », 1984

* L. Boltanski et Chiapello, « Le nouvel esprit du capitalisme ».

* V. Bonardo, H. Quenol, V. Dubreui, « Chapitre 11. Le changement climatique », *Géographie de l'environnement*, 2020, p147-157.

* Philippe Braud « Sociologie politique », Paris, LGDJ, 2008

* V. De Briant « Collectivités territoriales et environnement », *Revue juridique de l'environnement*, 2017, vol 43, p601-613

* Christophe Cassen et Jean-Charles Hourcade « Parole d'expert, Les politiques environnementales en France à la croisée des chemins », *Vie-publique.fr*, le 26 Novembre 2019

* Daniel Cefaï et al. De Boeck « Ethnographies de la participation » *Supérieur | Participations* 2012/3 - N° 4 pages 7 à 48

* Fabienne Collard « La politique énergétique en Europe », *Courrier Hebdomadaire du CRISP* 2018

- * Jacques Commaille, « Sociologie de l'action publique », *Dictionnaire des politiques publiques* (2014), pages 599 à 607
- * Deldève et Candau, « Produire des inégalités environnementales justes ? », *sociologie*, 2014
- * C. Demazeux, « Stratégie d'atténuation du changement climatique : économies d'énergie et performance énergétique des bâtiments », 2011, *Droit et ville*, n°71, p75-83.
- * Fabien Desage, David Guéranger, « La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales », 2011
- * O. Descamps « Transition énergétique : décryptage des nouveaux outils pour les territoires », *Techni.cités*, 2015.
- * L. Després, « Une planification écologique et sociale : un impératif ! », *Actuel Marx*, 2019, n°65, p103-118.
- * Nathalie Furst « Approches transversales pour la définition de stratégies d'adaptation au changement climatique », *Sciences , Eau, Territoires* 2019 N°28 pages 52-57
- * Arnaud Garrigues « Loi de transition énergétique : ce que les collectivités locales doivent retenir », *la gazette des communes*, 2016
- * Giddens, « *modernity and Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age* ». Cambridge: Polity. 1991
- * Emile Gozé « La ville, nouveau coordinateur de la transition énergétique et climatique « ,, *Droit et ville* 2017, Volume 83 pages 105-135
- * J. Graindorge « Les plans climat-énergie territoriaux en route vers leur évolution », *Techni.cités*, 2016
- * F. Grosse, « Pour une métropole circulaire, ici et maintenant », *Futuribles*, 2020, n° 436.

- * David Guéranger « La monographie n'est pas une comparaison comme les autres, les études de l'intercommunalité et leur territoire », *Terrains & travaux* 2012/2 (N°21), p 23-36.
- * Philippe Hamman, Guillaume Christen « La transition énergétique face aux inégalités écologiques urbaines », *Géographie, économie, société* 2017/2 (Vol 20), p267-293.
- * Nathalie Hubler « Jeux d'acteurs sur le littoral varois : expertise écologique et pouvoirs », *Les Annales de la recherche urbaine* Année 1998.
- * Bruno Latour et Steve Woolgar, « Laboratory Life. The social construction of scientific facts », 1979
- * Hatem KHATTALI1 Mongi SGHAIER1 , Frédéric SANDRON « Analyse de jeux acteurs pour la conservation et la valorisation du patrimoine local. Cas du village berbère de Chenini (Sud-est tunisien) ». *Revue des Régions Arides* n°44 (1/2018) – Numéro spécial – Actes du colloque international «*Développement socio-économique et dynamique des sociétés rurales : Pluralité d'acteurs, gestion des ressources et développement territorial* », Zarzis (Tunisie), 3, 4 et 5 mai 2016
- * P. Ibanez, « L'articulation des PCET avec les documents locaux de planification urbaine », *Droit et ville*, 2011, N° 71, p43-62.
- * P. Ibanez, « Ville et changement climatique : le Plan Climat Énergie Territorial, nouvel outil des politiques urbaines », *Droit et Ville*, 2011, n°71
- * I. Kustos, « La co-construction entre approches prospective et prescriptive », *Gestion* 2000, 2020, volume 37.
- * Stéphane La Branche et Pascale Bosboeuf « La prise en main de l'énergie par les collectivités territoriales : freins et moteurs », *Environnement urbain* volume 11, 2017.
- * Latour et Woolgar, « Laboratory Life. The social construction of scientific facts », *sociologie du travail*, 1979
- * Patrick Le Galès « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Science politique*, 1995.

- * Cyril Lémieux « Problématiser », *Enquête sociologique* 2012, pages 27 à 51.
- * Israel Liora, « L'usage des archives en sociologie », *Presses universitaires de France*, 2012.
- * M. Lipsky, « Street-level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public services »,
- * E. Picaud « PCAET : quels enjeux pour les EPCI de plus de 20 000 habitants ? », *Techni.cités*, 2016
- * Gilles Pinson « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », Valérie Sala Pala dans *Revue française de science politique* 2007/5 (Vol. 57)
- * F. Ricci, « Transition énergétique. Politiques de soutien aux renouvelables et de lutte contre la précarité », 2015, *Revue française d'économie*, p101-104
- * E. Richard, « L'adaptation aux changements climatiques. Les réponses de l'action publique territoriale », *Norois*, 2017, Volume 245, p 127-128
- * G. Simonet « Note de recherche. L'adaptation, un concept systémique pour mieux penser les changements climatiques », *Norois*, 2017, vol 245, p113-125.
- * A.Tanguy, « Le rôle des compétitions territoriales dans la transition énergétique », *Flux*, 2019.
- * Sophie WAHNICH « Archives, objet empirique et intuition du rapport passé/présent de l'Historien »
- * F. Zitouine et V. Thioune, « Le traitement de la précarité énergétique dans les PCET », *Droit et ville* 2011, n°71
- * *Revue internationale de politique comparée* 2017/1 (Vol. 24)
- * « La participation des populations aux décisions environnementales », *Annales des mines – responsabilité et environnement*, 2016, n°81.
- * « Rapport du gouvernement au parlement et au conseil économique, social et environnemental : suite au premier rapport du Haut Conseil pour le Climat » 10 Janvier 2020

NOMS PROPRE CITÉS :

. Barbier

. Candau

. Collard

. Deldrève

. Giddens

. Hamma

. Harvey

. Latour

. Lefebvre

. Lipsky

. Muller

. Bourdieu

. Christen

. Commaille

. Desage

. Guéranger

. Foucault

. Lascousmes

. Le Galès

. Lemieux

. Malm

. Woolgar

LISTE DES ANNEXES :

- Le territoire	
Figure 1	48
Figure 2.....	49
- Retranscription Entretien avec Catherine Godefroy, cheffe de projet PCAET du pays Boulonnais.....	50
- Retranscription entretien avec Hélène Flipo, Responsable Urbanisme Habitat chez CC Desvres Samer	64
- Grille d'entretien pour les deux intervenantes.....	78

ANNEXES :

- ✚ La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)
- ✚ La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C)
- ✚ La Communauté de Communes Desvres-Samer (CCDS)



Figure 1 - Carte du Pays Boulonnais, Source : ETD, Corine Land Cover, Geofla IGN

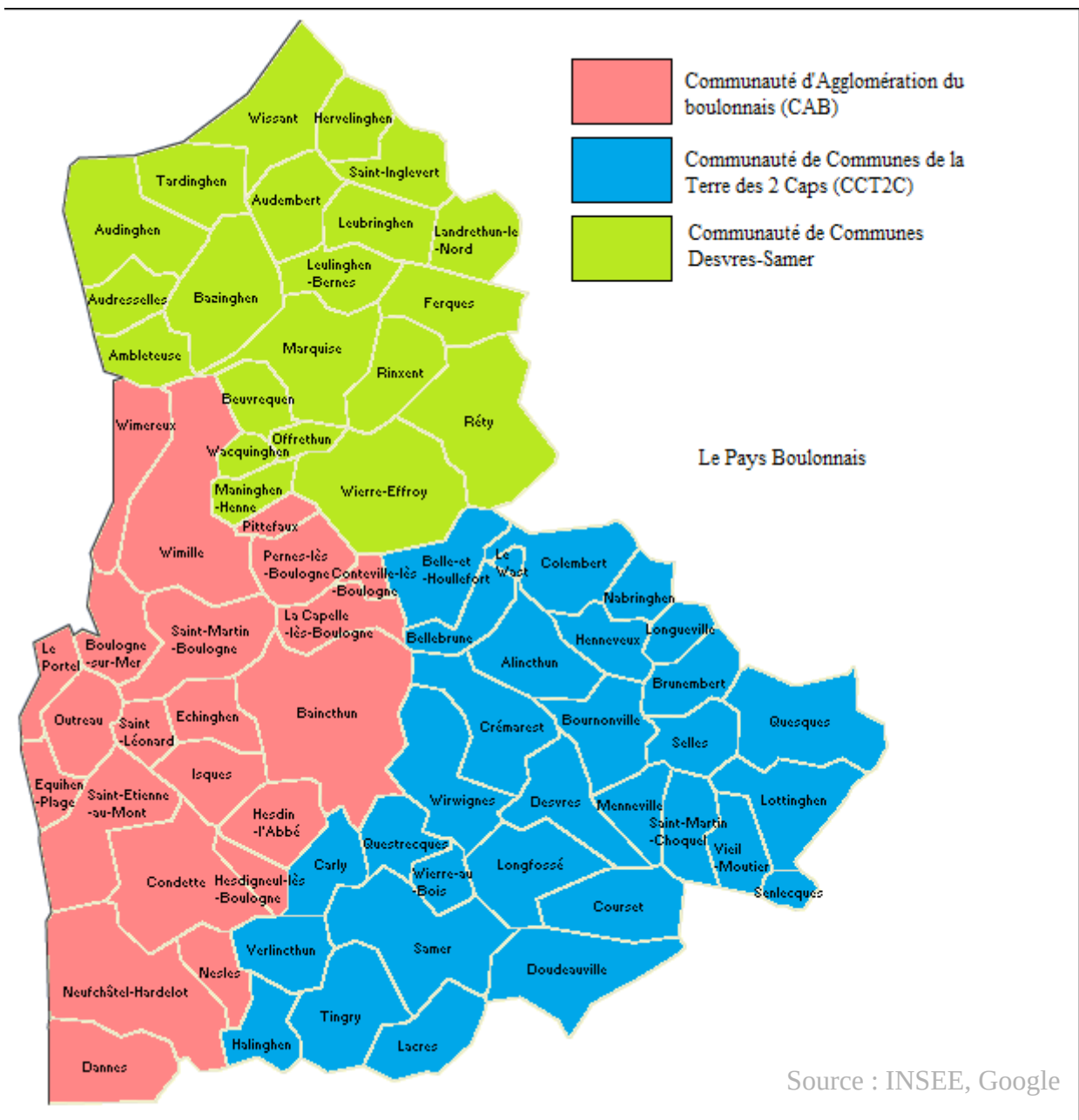


Figure 2 : Composition des Établissements Publics de Coopération Intercommunale du Pays Boulonnais

Entretien avec Cathrine Godefroy, cheffe de projet PCAET du pays Boulonnais.

- *Bonjour, tout d'abord pour commencer, une petite présentation de vous, votre formation, universitaire professionnelle, etc.*

- *Moi j'ai 56 ans, donc j'ai une carrière derrière moi qui est lié à l'environnement, j'ai un bac +5 qui à l'époque était autour des DESS [sonnerie téléphone de bureau] pardon. Allo ?*

Donc DESS management de projets de tourisme. Donc moi je suis ingénieur territorial principal dont mes thématiques sont urbanisme aménagement paysage, mes spécialités pardon donc euh voila. J'ai travaillé beaucoup dans la protection de la gestion de la nature, les milieux naturels, j'ai été directrice d'un [inaudible], directrice d'un équipement touristique et pédagogique autour de l'environnement. Directrice d'un parc naturel marin, le premier se situe à [inaudible] Côte d'Opale dans la gestion etc. Et je suis arrivée sur cette mission, pour revenir dans ma collectivité car j'étais en détachement auprès de l'État en 2018 pour reprendre, en sachant donc qu'ici j'ai été cheffe du service patrimoine naturelle et énergie renouvelable jusqu'en 2013, je suis revenue en 2018 sur cette mission. Donc moi j'avais travaillé déjà sur la problématique environnement du PCAET, je suis revenue pour faire le PCAET à l'échelle du « pays ». Le PCET était aussi à l'échelle du PCET. J'ai une culture de l'environnement de façon générale, les politiques énergies climat depuis longtemps donc voila, je sais pas si ça vous aide mais du coup mon profil vous en dit plus mais donc voila je sais pas si ça vous suffit...

- *Oui oui c'est plus pour commencer cet entretien mais maintenant plus globalement on va directement aller sur le vif du sujet avec le dispositif. Personnellement j'ai remarqué qu'on prend sur le territoire mais que l'on adapte en fonction des spécificités, des charges. Je veux dire par là que l'on a un territoire, un plan que l'on applique pour une zone mais pas pour tout le territoire directement. Par exemple ici ici on est sur 3 EPCI ...*

- *Trois EPCI de SCOT oui ...*

- *Ouais et donc une chose que j'aimerais savoir c'est comment prendre en compte tous ces acteurs parce que l'on est beaucoup sur ce pays, comment se coordonner ?*

- *Alors je vais essayer de vous répondre pour que vous compreniez. Alors déjà les PCAET sont réglementaires donc législatif donc en gros il y a de l'obligatoire, donc obligatoire il faut faire.*

Donc il faut trouver. Euuuh la loi prévoit qu'un PCAET est porté par les EPCI soit à l'échelle des EPCI donc voilà, soit à l'échelle des ScoT. Nous on a un périmètre atypique puisque trois EPCI de ScoT donc l'État au départ il ne voulait pas valider ce périmètre mais comme on avait eu une démarche volontaire de plan climat à l'échelle de ce territoire, euuh ils ont accepté du moment que c'était décliné au niveau des chiffres et objectifs parce qu'il y a bien un rendu comme c'est réglementaire on s'engage à quelque chose à répondre à des objectifs, il faut rendre compte les autorités compétentes pour suivre les PCAET sont l'État et la région Hauts-De-France et donc il faut bien quelqu'un qui soit en charge et en responsabilité. Donc ils ont accepté mais à partir du moment où le document a été décliné par l'EPCI avec une stratégie identique sur les trois EPCI sauf sur les objectifs obligatoires vous savez vous avez des objectifs chiffrés sur l'amélioration de la qualité de l'air sur cinq polluants donc vous devez réduire les consommations d'énergie, vous devez augmenter les énergies renouvelables et vous devez baisser les gaz à effet de serre. Donc là vous avez des objectifs sur lesquels à la fin on a passé, au moment de la délibération, une déclaration environnementale, signée par chaque président de chaque EPCI, qui s'engage jusqu'en 2026 à atteindre ces objectifs. Ils doivent contribuer à des documents nationaux et régionaux. Donc partant de cet état de fait, qu'est ce qui est arrivé au PCAET, il n'a jamais été déposé ce premier PCET, pourquoi ? Parce que dans cette approche volontaire politique d'alliance, donc le pays boulonnais n'a pas de structure juridique c'est une coopération sur le même pied d'égalité, parce que vous posez la question, sur le même pied d'égalité que ça soit la COMCOM ou la communauté d'agglomération. Pied d'égalité donc président tournant tous les trois ans, une instance de décisions qui s'appelle la conférence des présidents et une clé de répartition financière qui est 55 % payé par la CAB, 22,5 22,5 les deux COMCOM. Et après selon les dossiers pour lesquels on souhaite payer ensemble, il y a un maître d'ouvrage qui est déclaré. Donc pour le PCAET, c'est la CAB qui a porté pour les trois intercommunalités. Et après c'est au pays les sépare, d'accord ?

- *Oui ...*

- Parce que c'est un peu compliqué au départ mais donc l'intérêt, pourquoi à l'époque le PCAET n'a pas été déposé, parce que avant la loi de 2015, bon nous on a commencé la démarche en 2010 mais avant cette loi de 2015 les seuls territoires obligés étaient les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Donc la Terre des 2 caps et Samer sont à 20 000 et 22 000 habitants et donc pas obligés, donc au moment ils ont validé le projet de PCET et au moment de déposer ils ont dit « non non non on veut pas qu'on nous oblige ». Les présidents ne voulaient pas, c'était très politique. Donc ils refusent de déposer donc il est pas reconnu, on a fait une démarche mais comme il n'a

jamais été déposé sur le site de l'ADEME ce n'est pas reconnu. Donc la CAB elle qui est restée dans l'approche se retrouve un peu le bec dans l'eau mais aurait pu déposer toute seule mais a souhaité rester solidaire des deux autres territoires. Et pour quand même ne pas se retrouver complètement démunis sur ces politiques, juste derrière l'ADEME nous propose un contrat d'Objectif pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle. Le COTTRI. Et la ça intéresse tout le monde, pourquoi ? Parce que c'est sur trois ans, c'est pour mettre le pied à l'étrier de la transition énergétique et écologique en fait. Structuré autour d'indicateurs, etc. je vous enverrai le bilan du COTTRI ...

- Il y en a déjà un de disponible sur internet que j'ai consulté.

- D'accord donc vous avez les tableaux 2019, tous les indicateurs, etc. Et la c'est formidable parce que c'est financé. Ça finance ingénierie et ça finance les actions. Donc la c'est pas déposé réglementaire c'est un contrat pour accompagner et donc il y a de l'argent donc la tout le monde est d'accord pour y aller. Et la pareil, la CAB porte la maîtrise d'ouvrage du COTTRI pour les trois donc je me suis occupé moi de l'année 2018 et 2019 d'accord ? Mais entre temps la loi impose que à partir de Janvier 2018, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants deviennent obligatoire. Et la on dit « ah faut y aller il faut le faire et voilà na na na na ... » On sent donc bien que ce n'est pas une grosse volonté politique mais on sent bien que c'est une obligation. La Cab joue le rôle de moteur et de solidarité en attendant les [???] et donc on se ré-associe pour la partir sur le PCAET et la mise en œuvre COTTRI et PCAET. Alors que si, pour votre information, on avait déposé le PCET, on avait quatre ans, la loi prévoyait, on avait quatre ans tranquillement pour pouvoir le passer en PCAET. Donc Voilà.

- Pourquoi tout de même être resté avec les deux et ne pas faire route seul ?

- Ah ça faut demander au président et le président est très attaché, les trois intercommunalités c'est la « pays boulonnais » ça correspond au bassin de vie du pays boulonnais, donc c'est pour ça. Il y a une vie, une volonté, etc, bon voilà, oui à un moment c'est ce qui se passe dans la mise en œuvre, on est plus à trois on est à deux. Donc au bout d'un moment voilà mais il y avait une vraie volonté politique de dire bah « c'est le bon périmètre ». Sur ces problématique là c'est le bon périmètre. Et c'est pour ça aussi que les services de l'État, la région nous a suivi sur l'élaboration du « PCAET pays » alors que l'on est atypique même si pour rentrer dans les clous de la loi on a déposé par EPCI et on a fait les objectifs par EPCI. On a fait une stratégie et un plan d'action à l'échelle de ces

derniers et ça a été accepté. Donc euh voilà je pense que c'est la première question. Après la mission que je reçois quand j'arrive en Mai 2018 c'est de faire valider le projet de PCAET avant les élections municipales de Mars 2020, donc pour Décembre 2019. Donc le temps de structurer les choses tout ça, ça fait même pas un an de concertation. Voilà.

- Ce qui est court pour un territoire comme le pays boulonnais ...

- Bien sûr, il faut suivre la volonté politique donc il faut bouger. Il faut structurer donc moi j'ai structuré en fonction de cet objectif on a recruté un bureau d'études pour nous accompagner sur toute la partie chiffrée. On s'est appuyé sur, alors il faut savoir que le territoire est couvert, sauf les cinq communes urbaines de la CAB mais qui ont une convention de partenariat, par un parc naturel régional des Caps et Marais d'opale et un parc naturel régional dans sa charte il a beaucoup de thématique qui renvoie vers le plan climat mais la loi n'a pas prévu qu'il y ai de plan climat apporté par des parcs naturels. Donc on travaille fortement de façon étroite pourquoi ? Parce qu'en plus à ce moment ils ont validé, ils ont portés l'étude pour le schéma de développement des énergies renouvelables. Comme c'est un élément important du PCAET on s'est appuyé sur l'étude que porté le parc pour l'ensemble du territoire pour travailler sur la partie énergie renouvelable. Donc voilà. Donc on recrute le bureau d'étude on met en place un bureau des partenaires, etc. Donc maintenant comment associer effectivement tout l'aspect concertation. Donc on avait nous beaucoup d'ateliers pendant trois ans pour le PCET mais c'est vrai que c'était 2010-2013 d'accord ? Donc on avait des fichiers, des noms, etc en sachant en plus qu'on a eu des nouvelles contraintes législatives sur la concertation qui se sont imposées donc on a pris un garant pour garantir une partie de la concertation pour qu'elle soit validé. La loi prévoyait deux choses, c'est beaucoup d'informations pour vous, c'est-à-dire le droit à l'initiative, c'est-à-dire concrètement vous ne dites rien, vous en faites rien et vous attendez de voir si gens se mobilisent sur cet enjeu ou vous passez par une concertation par un garant de la consultation de la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public qui vous nomme [inaudible] la et c'est fait de façon très particulière, réglementaire sur un détail avec quelqu'un de l'extérieur qui analyse que l'on a bien concerté
Donc on est passé par la. Alors, c'est arrivé avant la soirée de lancement, vous me posez une question sur cette soirée ...

- J'allais y venir après oui ...

- Voilà donc on doit concerter et mobiliser les acteurs de terrain. Alors on a quand même un réseau qui s'est constitué à partir du PCAET et parce qu'il y a mise en œuvre du COTTRI donc on est déjà dans une dynamique, on ne part pas de rien. Donc se rebaser sur les habitants avec les mails, données, etc des gens qui avaient participer à la première concertation et puis on élargi en faisant une publicité sur inscription on fait une soirée. Et l'objectif de cette soirée pour nous, pour nous et on n'avait appelé, voilà pourquoi il faut faire attention et ne pas faire n'importe quoi, « Vous avez la parole ! ». On voulait leur dire qu'on vous informe qu'il y a un PCAET, vous allez, il va y avoir des ateliers thématiques on va vous solliciter et expliquer comment et en même temps dire « mais il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites puisque l'on a un COTTRI etc. Sauf que comme on l'avait intitulé comme un peu pour appâter les gens avec « Vous avez la parole ! » il y a cents personnes qui sont venues qui se sont inscrites et les gens ce qu'ils voulaient c'était parler, fort. En plus on était dans le commencement de la structuration, donc Février 2019, des prépositionnements politiques pour les municipales de 2020. Il y avait les Gilets Jaunes donc il y avait des gens qui ont écrit carrément « Démissionner, laisser nous faire ». Parce que, la il y avait une présentation avec les Vice-présidents et Présidents, ça n'a pas été très bien vécu parce qu'ils étaient en bas de l'hémicycle etc et en faite on semblait être à un tribunal. Tout le monde n'était pas comme ça mais beaucoup de gens étaient dans la van dict « vous faites pas ci, vous faites pas ça, c'est pas truc, le climat, c'est la catastrophe, il faut aller vite, gnagnagna. » donc Gnagnagna vous avez pas tort ou pas raison mais euuh du coup le format alors que l'on avait fait appel à un journaliste pour mener le débat euuuuh voilà c'est pas une grande réussite. Je pense que ça n'a ni satisfait les gens qui avait envie d'apporter des choses positives, des choses dans un positionnement politique et donc les élus qui se sont pris alors comme un espèce de tribunal.

Bon toujours est-il que ça c'est passé, ça c'est fait c'est comme ça et à partir de la on leur a dit on va faire des ateliers thématiques pour définir « stratégies actions » donc il y a eu des journées en juin etc. Les gens se sont associés en fonction de leurs possibilités, de leurs intérêts, etc. Alors les ateliers c'était entre, on a eu de vingt jusqu'à cinquante participants par atelier thématique donc je sais pas, pour recadrer, mais j'essaye, donc voilà. Donc les gens qui se mobilisent dans les actions comme ça se sont des gens qui 1) savent prendre la parole en public parce que le format, parce qu'ils ont des choses à représentés donc ce n'est pas représentatifs des citoyens lambda hein. Ça c'est un constat, c'est des tribunes, c'est pas ou très très bien vécu par les élus de toute façon tout ce format la. Parce qu'en plus on avait tout tout, la crise des gilets jaunes, les élections municipales, le positionnement écologique ... extrême et comment on appelle ça ... un club euh un collectif climat qui s'est créer du bouloonnais, ensemble pour le climat avec des démarches bon alors le covid a un peu torché tout le monde donc voila on s'est retrouvé avec ça. Alors Juin on a travaillé sur la

stratégie et les objectifs on a eu des plénières avec les élus, alors ici très difficile de mobiliser, la on avait ouvert à tous les élus communaux et intercommunaux des soixante-treize communes, pas forcément une grande participation et à l'automne on fait en structure, on valide en séance en juillet 2019 une stratégie et objectifs et à l'automne sous l'égide du garant avec les mêmes personnes, enfin les personnes qui voulaient restés associés on a fait les ateliers pour créer les actions. Après vous avez quand tout ça de validé, Décembre 2019, les trois intercommunalités valident le projet. Et après il y a Janvier 2019, il est déposé sur la plateforme pour avis hein, c'est sa procédure. Donc covid etc les avis sont décaler alors avis de l'État, préfet de région, avis de la région et avis de la mission MRAE la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale. Une autorité indépendante. Donc ces avis se décalent jusqu'en Juin pour cause de Covid donc il n'y a rien la. Vous ne pouvez rien faire le document. Fin Juin on reçoit le dernier avis de la MRAE, on mouline tout l'été, le président, a raison, parce qu'après il faut soumettre le projet à consultation publique, c'est légal, c'est le truc c'est la législation qui prévoit ça c'est un format particulier parce que je sens bien chez les jeunes ou quoi que ce soit « bah ouais mais » mais tout ce que l'on fait et qu'on organise c'est dans le cadre de la légalité. Ça plait, ça plait pas, la forme le truc etc. Il y a des gens, des politiques qui sont plus dans la participation il y en a d'autres qui le sont moins. Aujourd'hui on est dans une démocratie participa euh pas participative mais représentative donc on a ceux qui acceptent que les élus soient bien leurs représentants et y'a ceux qui acceptent que la démocratie représentative elle est has been mais nous on travaille dans le cadre de la légalité d'accord ? Une consultation publique, ça veut dire mettre l'ensemble des documents à disposition. Ça veut dire mettre tous les avis qu'on a revu et répondre nous, on a fait une proposition de réponse aux avis, soit de réajustements à compléter, etc. Vous allez voir le documents, modalités de prise en compte des avis, etc. Ou on vous renvoie où est-ce que l'on a modifié etc etc. Vous regrettez que 5, 2 ou 3 avis qui sont arrivés hors délai, après un an. Donc l'information est sur le site internet, il n'y a pas eu de publicité particulière. C'est de l'affichage. Bien sûr, il faut des citoyens éclairés. Cela veut dire que des citoyens attentifs...

- Pour ne pas se retrouver dans une situation similaire au tribunal....

- Voilà, c'est pas très constructif, mais ce n'est pas facile. C'est un métier, consulter des citoyens. En plus, quand vous êtes dans une approche ferme, vous êtes pas sûr de consulter le citoyen. Vous consultez certains types de citoyens. Après la position de notre démocratie, il faut que les citoyens, si ils sont intéressés par ce sujet, soient éclairés et il faut qu'ils soient attentifs donc la Il fallait, il y avait des affichages, avait une information sur le site Internet, sur les réseaux sociaux et pendant un

mois moi, j'ai fait trois permanences physiques pour les gens qui étaient pas passés par Internet. Il y avait des documents à disposition très fait en synthèse etc etc. Zéro participation, bon ceci dit on était en période covid et on avait mis dans l'annonce que on souhaitait privilégié l'approche. Et puis après, qui se mobilisent parmi les participants bah voila ce sont les gens qui se sont informés et concertés. C'est pour ça que cinq participations mais ceci dit beaucoup de gens ont participé aux ateliers, etc. Puis il y a des gens qui y croient, qu'ils disent bah, de toute façon, c'est les élus que décident, bah oui ! Comment vous dire, législativement, le législateur, la loi prévoit que ce sont les EPCI qui mettent en œuvre donc ce sont les élus et les conseils communautaires qui sont responsables. La dernière fois, ceci dit, il explique pourquoi ils n'ont pas pris en compte pourquoi ils prennent en compte, comment ils ont pris en compte etc. Mais c'est pas, le problème c'est que beaucoup de gens pensent que la concertation c'est « vous allez reprendre exactement ce que je veux »

- *Comme si c'était sans filtre ...*

- Ouais et ça c'est son travail. Et que quelque part s'y retrouvent par leurs positions, ils se disent trahis et que c'est mal fait. Ça, c'est un vrai problème. Cela veut dire qu'il faut changer de modèle, mais aujourd'hui, il on fonctionne avec ce modèle.

- *Après j'aimerais que l'on revienne sur tout ce qui est du domaine du partenariat, du secteur privé D'ailleurs à propos du financement, quelle le secteur privé peut investir volontairement. On peut utiliser des infrastructures déjà mises à disposition pour des futurs projets ou des appels à projets qui peuvent servir le financement pour le plan d'entreprise pour justement mettre cette disposition.*

Mais il faut savoir une chose, c'est quoi un plan climat, un plan climat, c'est un document structurant qui structure par rapport à des objectifs, mais la responsabilité de ceux qui déposent les EPCI, etc. C'est eux qui doivent répondre de leurs engagement dans les objectifs, mais ce n'est pas l'intercommunalité toute seule qui va faire. Elle doit être exemplaire dans son fonctionnement et dans la mise en oeuvre de ses compétences, mais elle a surtout une responsabilité d'animer l'ensemble des acteurs. Donc, le Plan climat, c'est aussi ce que vont faire les entreprises privées. Ce que veulent faire les citoyens, ce que va faire le milieu institutionnel, ce que va faire les associations, etc. Mais pour cela, l'intercommunalité a la responsabilité de porter l'information, de créer la dynamique, d'essayer de coordonner et d'apporter, d'accompagner au mieux pour dire faites ça, etc. Quand on regarde l'installation thermique. Projet de Thalassothermie, la CAB fait un marché

démonstrateur, boucle d'eau, des études pour chercher des financements. Mais il y a bien une entreprise, Norfrig qui va porter le démonstrateur. Après quand il y a, je veux pas parler embêtantes, mobilité, mais développer le mixte énergétique et notamment de dire on développe des énergies renouvelables, etc. Il y a des projets publics et des projets privés. Le Parc naturel régional a, après son bureau son étude, mis en place un COT EnR. Un Contrat d'Objectif Territorial avec la l'ADEME EnR de trois ans. Il y a un animateur qui recense les projets qui accompagnent les projets privés et publics du territoire pour les énergies renouvelables. Et alors? Et bah il y a l'entreprise X Y de Wimille, de ci de là, il y a des collectivités territoriales et donc un PCAET c'est l'ensemble des actions portées par l'ensemble des acteurs à l'échelle du territoire et tout cela va contribuer, la responsabilité, l'interco, exemplarité, animation du dispositif. Voilà. Après moi, je vous rappelle toujours que c'est une démarche individuelle et collective. Ça joue beaucoup sur l'enjeu des comportements, c'est à dire, j'ai fait une présentation aux élus il y a pas très longtemps. Je disais, alors tout le monde nous disait « ah, c'est hyper techno, c'est hyper truc machin, il faut maîtriser ». Moi, je vais vous le faire. Hyper Techno etc ça ça l'est pas, c'est hyper techno si on veut bien sûr quand vous regardez le nombre de documents parce qu'il faut un diagnostic, une étude, beaucoup de démarches, il faut une analyse, etc. OK, c'est très sûr qu'on se base sur quelque chose de très technique, très approfondi. On a fait des hypothèses chiffrées pour arriver aux objectifs chiffrés qu'on se fixe à 2026. Et bien sûr, on est parti d'hypothèses par rapport à un diagnostic croisé avec des enjeux sur le territoire. Et avec ça, on fait des hypothèses à travers ces hypothèses on propose ça, etc. Mais Conseil de développement... . C'était énergie voila. Après il faut rappeler que chaque territoire contribue à une politique, le SRADDET. On doit s'aligner, on doit être compatible avec les objectifs du SRADDET, on y est pas du tout la pour 2026 Mais le SRADDET les objectifs c'est à 2031. Donc la j'ai deux PCAET pour dire qu'on se met en alignement. Ce matin j'écoutais sur France inter Pascal Canfin qui a réussi à faire passer qu'il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre à 55 % pour 2030. On sait pas du tout câblé la dessus, les hypothèses ne sont pas encore là dessus parce que c'est des nouvelles. Cela veut dire quoi? Ça veut dire premier PCAET, structurée la transition vraiment ? Structurée? Comment on fonctionne pour avoir des objectifs ambitieux pour le suivant?

- Réduire les émissions de 55%, une vision utopiste ? C'est dans l'idéal ...

- Mais c'est un objectif qu'on se fixe pour l'atteindre comme on peut ne pas l'atteindre. Mais si vous voulez réglementairement quand on vous parlez à l'échelle d'Europe, après il faut que ça soit retranscrit au niveau national. Après toutes les politiques, les financements, les trucs, etc. ils vont se

câblés là dessus. Donc vous rentrez dans les clous, vous avez plus de possibilités financières etc. Mais il n'y a pas de pan pan cul cul. Il n'y a pas de on va vous tacler etc. Il y a des politiques très dynamiques là dessus et il y a des gens qui sont plus sur cette problématique là et sur les enjeux sociaux sociales, mais alors qu'il faut pas opposer l'environnement, le social, le développement économique qui sont encore très dans, la segmentation sociale, le développement économique et l'environnement à côté. Du coup moi, je disais aux élus comment être climat. Je disais simplement aux élus que c'est pas techno c'est comment on agit dans ses projets. C'est se poser les bonnes questions, faire des économies, préserver les ressources, être solidaires, etc. Du développement raisonné. Question de comportement collectif et individuel. Se sentir concerné au quotidien. Parce que si on ne se pose pas la question à la fois qu'on se pose quand on est dans un projet ou dans une action et accompagner le changement parce que c'est ça le vrai enjeu, c'est culturellement. D'abord, dans les collectivités, il y a des structurations, on peut être très, très spécialisé, fonctionner en silo et pas communiquer. L'enjeu de cette thématique, c'est la transversalité. Et pour être efficace pour la transversalité, transversalité veut dire qu'on pense à tous les thèmes à la fois. Ça, c'est très dérangeant parce que c'est plus, bah bien sûr, c'est beaucoup plus confortable de penser que déchets et je m'en fous, que eau, que biodiversité, que développement économique. Quand, tout d'un coup, il y a quelque chose qui embarque la totalité, ou bien ça impose de réfléchir différemment ou de penser un peu différemment plus large, globale. Et surtout, cela veut dire de travailler, prendre en compte les uns les autres. Quand vous êtes dans un fonctionnement en silo c'est compliqué et agir. Mais on ne peut pas être parfait partout. L'objectif, ce n'est pas de dire « wow le rêve », mais c'est de faire un peu au mieux que rien ou que plus tard, d'accord ? Moi je disais après, c'est simplement penser à ça, voilà. Sur l'eau, sa qualité, sa quantité, sa récupération. Ah bah tiens l'eau dans mon projet, c'est quoi? Voilà. Après la construction, voilà les énergies. Et puis, biodiversité, préserver et valoriser les espèces, les espaces, diversifié la diversité biologique des forces locales, les trames, les corridors, l'alimentation, la mobilité etc, d'accord ?

- Tous les enjeux, tous les milieux donc il faut penser globalement...

- Votre objectif de PCAET c'est réduire les gaz à effet de serre, les gaz à effet de serre. C'est quoi? Les gaz à effet de serre, c'est tout ce qui est lié à la production, la mobilité, etc. L'utilisation du chauffage voilà contribue à l'émission de gaz à effet de serre. La mobilité le transport routier contribue à réduire la consommation d'énergie finale, développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air. Mais tout ça, ça joue sur vous, vous jouer sur la biodiversité, sur

l'agriculture, sur la mobilité, sur l'économie, etc. C'est ça qui est très compliqué. C'est accompagner le changement. Parce que vous vous êtes jeune, Vous êtes plus, je suis une maman d'un garçon de 18 ans donc je vois bien, mais on est encore beaucoup sur des générations. Moi, j'ai commencé par faire de l'animation de nature dans les années 80 quand on voit encore où est ce qu'on en est encore à dire « Il faut faire de l'éducation à l'environnement dans les écoles aujourd'hui » On se dit mais putain on disait ça et on faisait déjà depuis les années 80. C'est vachement inquiétant. Je le dis très sincèrement. Mais bon, voilà. Et en amont des projets, c'est mieux voilà. Après les exemples, j'ai pris des exemples sur des cours d'école et centres d'hébergement, par exemple, sur les fonctionnalités de l'espace je vous explique pour un projet commune. Vous voyez, ici, c'est une école halte garderie, qui sert de centre de loisirs aussi. L'été dernier, ils ont voulu, il faisait chaud, il n'y avait pas de bus ils ont voulu les garder dehors? Vous avez vu la cour? Pas un arbre pas minéral.

- *Oui pas une simple couleur verte*

- Pas un arbre d'ombre, pas d'aménagements. A partir de ce constat, ilots de chaleur, ils ont fait travailler un bureau d'études belges là dessus et ils ont développé des espaces de nature, des endroits de convivialité, du jeu. Voilà, etc. Ils ont pensé à un projet différemment pareil pour une école, vous voyez, ça c'est la cour d'école c'est deux grandes zones de béton bitumé, etc pour faire du foot tout simplement. Les filles on s'en fou, les gens qui veulent faire du basket ou autre chose, etc. Ils ont réduit à un quart le terrain de jeu l'ont rendu multifonctionnelles. Ils ont créé des espaces de nature, un espace pour l'éducation à l'environnement, faire des activités en classe, etc. Un espace pour l'accueil des parents qui attendent les enfants, pour les élèves, etc. Tout changer par rapport à la fonctionnalité. Ils ont géré des eaux de pluie et le stockage, l'intégration des eaux pluviales, la biodiversité. Ils ont associé les enfants, ont fait du participatif. « Comment tu imagines la cour de récréation » à partir de leur idée de les intégrer? En partie, quand c'est possible. Ils ont développé un petit potager. Voilà, compost, etc. Et là, voilà on est bien sur le [inaudible] sécurisation des flux piétons, vélos, pouvoir avoir des garages à vélos, des stationnements vélos. Fin voilà, ça c'est simple. Alors, ce projet a été inauguré en mars et celui là sera inauguré l'année prochaine. Ici vous avez un centre d'hébergement à proximité de forêts de Desvres. Donc c'est avant covid un projet d'une société anglaise qui veut développer l'accueil de groupes, etc. Faire venir des gros, découvrir le Boulonnais. Très bien et là permis de conduire euh construire, etc. Et là, la DREAL dit « Merci de nous faire le lien entre le projet et les enjeux du Plan climat ». Sauf que eux ils n'ont pas pensé en amont, mais nous, travailleurs techniques, on est venu vers l'architecte en lui disant « OK, d'accord sur le projet intégration paysagère des nouveaux bâtiments ou des modifications travaux, isolation

du bâtiment, gestion de l'électricité et de l'eau, gestion des eaux pluviales, déplacement, vous travaillez avec des groupes est ce que vous prévoyez une mobilité électrique alternative. Comment vous allez travailler sur les déplacements, etc. Alimentation qu'est ce que vous faites? Vous faites appel à des sociétés extérieures industrielles ou vous valoriser les produits locaux? » Voilà, on pose toutes les questions. Après, ils ne vont pas cocher toutes les cases. Mais s'ils veulent être en adéquation avec le plan climat, ils auraient dû se poser des questions en amont mais bon la encore ...

- *Vous avez appliqué ce que vous m'avez montré, justement, avec tous les milieux et toutes les questions qui sont et donc de s'intégrer au plan climat.*

- C'est à dire le plan climat, c'est se poser toute les questions. Selon le projet et toujours dans l'optique, je réduis mes gaz à effet. Je réduis ma consommation d'énergie. Je réduis mon empreinte sur l'environnement. Je contribue à freiner la perte de la biodiversité, j'améliore la qualité de l'air, pareil, comment faire pour gérer l'air intérieur. Est ce que vous avez un les dispositifs qui permettent d'avoir une bonne combustion pour relâcher des particules fines? Et puis les espaces verts, bien sûr, se diversifier. Comment on gère de l'eau? Composter les matières? Zéro phyto, c'est obligatoire depuis 2017 mais pas encore en application. Ces avoir différentes essences locales qui sont venues ? Comment je fais pour réduire l'arrosage? Pour diversifier les espèces et favoriser les insectes? Voilà l'écosystème naturel qui peut se mettre en place. Pas abîmer les sols. L'intégration de l'eau de pluie, enfin voila. C'est simple, on peut dire que c'est technique, mais :si on veut que ce soit techno.

Mais après il y a aussi les enjeux financiers, etc. Une commune, par exemple, etc. Fait des marchés aujourd'hui les entreprises qui feront du qualité, qui prennent des produits biosourcés et des éco matériaux, etc c'est un peu plus cher, mais après, il faut viser, il faut le voir sur le global c'est l'investissement plus le fonctionnement interne. Est-ce que à la fin j'y gagnerai parce que j'aurai ma facture d'énergie qui va chuter, etc. Mon isolation étant bonne je vais mieux gérer, la qualité de vie, c'est important. Voila. Par exemple, le Parc naturel régional propose de faire des commandes groupées de matériaux biosourcés. Donc comme ça a permis de réduire à peu près de 15 % à 20 % la facture que si vous achetez individuellement. Donc j'essayai parce que je vois qu'il est déjà 45.

- *Je pensais sur de la rénovation. Vous parliez du SRADDET et que, du coup, on se retrouve avec*

deux dispositifs qu'il faut coordonner comment cela va se concocter ?

On travaille pas tout seul hein ! On a un comité, des partenaires, un cotc en un comité, des partenaires il y a l'État et la région, on échange régulièrement on échange, etc. Voilà, on participe. Après eux, la région, ce qu'ils voient, c'est qu'il y a des territoires qu'ils feront et seront plus contributeurs des territoires et d'autres le seront moins contributeurs parce que structurés politiquement ou techniquement ou fonctionnellement moins performants. Eux, c'est l'ensemble des territoires des Hauts-De-France qui doivent contribuer. Donc, on est en élément parmi. Après, il faut montrer. C'est pour ça que, dans la réalité, on vous demande des objectifs à six ans. Parce que c'est le plan. Et puis, après les évaluer à mi parcours, à la fin, on repart. Mais on nous demande des objectifs à 2030 et de 50 pour être dans les politiques nationales. Comment faire? On va reconsulter régulièrement. On va avancer sur les projets alors, il y a une chose qu'il faut que vous compreniez, c'est que aujourd'hui, les données disponibles sur lesquelles on se base c'est 2014. On espère bien qu'entre 2014 et 2020, il y a des choses qui vont bouger mais on n'a pas encore les données 2020. Donc vous comparez avec 2020 et j'espère que depuis 2014 il y a un certains nombres de choses qui se sont faites qui devrait permettre de dire que ça va nous aider un petit peu, mais il ne faut pas tabler là dessus. Après, il faut avoir plus d'ambition,mais ça, c'est très politique. Il y aura peut être moins d'ambition de s'aligner et de tendre vers et si vous voulez la contrainte, parce que les élus, plus souvent, c'est si on n'est pas en alignement du SRADDET ; il n'y a pas de pan pan cul cul ou pas encore d'amende pour le bilan de gaz à effet de serre il y a des amendes mais pas encore pour les plans climats. Mais quand vous allez demander des financements des fédér des CPER, etc. Vous allez répondre aux appels à projets et si vous êtes un peu en dehors de la plaque c'est pas forcément vous qui allez être sélectionné. Ce qui fait la contrainte par rapport au territoire, c'est que s'il est vraiment loin des objectifs, etc il sera loin aussi possibilité d'accompagnement financière et de structuration. C'est à dire que maintenant il y a la loi climat qui va sortir, il y a la loi LOM qui est sorti, etc. Il y a un certain nombre de choses qui contraignent au fur à mesure. Pourtant, l'ambition, ça reste toujours du domaine variable de l'engagement politique.

- D'un plan à l'autre, en fonction des caractéristiques précises du territoire, on aura des choses plus ou moins ambitieuses.

- Ouais vous faites vos études à Lille

- *Oui mais je réside ici dans le boulonnais*

- D'accord, Il faut moi je pense qu'il faudrait que vous alliez voir Grande-Synthe ça parce qu'ils sont très avec une politique depuis longtemps énergétique, etc. Et un autre exemple très intéressant du Grand douaisi qui gère le SCoT et le plan climat avec des ambitions leur nouveau plan climat à neutralité carbone dans six ans. Voilà des territoires très, très engagés, par ailleurs. **Structuré** différemment, politique différente, mais ... On est bien sûr de la territoriale et donc c'est bien les élus et leur engagement et leur volonté.

Ce qu'il faut comprendre c'est que la législation prévoit et ce qui se met véritablement en place. Comment? Les difficultés auxquelles sont contraints à un moment vous disiez « les difficultés majeures dans sa conception, son écriture, sa publication. » C'est les objectifs qu'on nous hein. Les délais vont contraindre, on organise en fonction des délais qui nous sont imposés, etc. Les moyens qui nous sont donnés humains et financiers et articulés, et bien sûr, le portage et la volonté politique. Ça joue énormément. Il y a des territoires qui ont besoin d'accompagnement culturellement plus que d'autres.

- *Vous êtes dans une dynamique différente, d'autres ont une autre dynamique encore différente. Par exemple, ils n'ont même pas eu de dynamique auparavant. Et ils en sont donc au point où vous en étiez en 2014 2016? Peut être.*

- Vous avez tous les cas de figure, il y a des gens qui n'ont pas encore démarré de plan climat. Nous ça y est il déjà déposé et validé. Et le COTTRI pourquoi? Parce qu'il y avait du financement. Après, il faut rendre cohérent. Le problème, c'est qu'il y a plein de petites choses qui se passent en territoire. Le problème, c'est d'assembler l'ensemble des actions, de rendre cohérent. L'enjeu, c'est rendre cohérentes l'ensemble des actions pour arriver à l'objectif est de massifier et accélérer. Donc pour massifier et accélérer il faut tout rendre cohérent et pas que les choses s'opposent globalement. L'autre enjeu fort c'est l'accompagnement du changement et culturel.

Entretien Hélène Flipo - Responsable Urbanisme Habitat chez CC Desvres Samer

- *Déjà, merci m'accorder votre temps parce que c'est pas le cas que tout le monde. Donc déjà, merci et bon, tout simplement. On peut commencer, tout simplement, avec une petite présentation, histoire de s'installer. Votre parcours, votre fonction actuelle, votre contribution sur le volet énergétique d'un plan climat. Ce que vous pensez est intéressant d'évoquer.*

- J'ai ce qui s'appelle un master à l'époque non un DESS d'aménagement et d'urbanisme. J'ai travaillé en urbanisme dans des communes, que ce soit en urbanisme réglementaire ou en urbanisme de la politique de la ville, le développement de quartiers sociaux. J'ai donc travaillé sur la thématique de l'habitat de ce fait. Ensuite, j'ai travaillé dans un département celui du Lot, qui est donc assez rural sur les thématiques d'aménagement territorial, c'était l'époque des pays et ensuite sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI, toujours dans ce département puisque l'Etat venait aussi de transférer la compétence RSA en trois mois sans transférer forcément tous les moyens, bref. Ça et là, je suis dans une intercommunalité de 31 communes de 5000 habitants environ, donc qui est plutôt périurbaine et agricole sur son activité prégnante du Pas de Calais. Je ne sais pas si vous connaissez ...

- *oui oui oui, je réside dans le pays boulonnais ...*

- D'accord. Voilà. Donc, vous savez que ça se caractérise par une mixité à la fois de l'agriculture et de l'industrie. Pour exemple, sur ce territoire, il y a à la fois vicomtés, ArcelorMittal et Novandie, Specitube, des groupes industries. Alors donc, je suis en donc moi, j'ai commencé à travailler le premier stage c'était en 84, ça s'appelle la DDE, j'ai commencé à travailler à 88 dans une commune des Yvelines. Donc, autant dire que ça fait 32 ans que je traite mes bottes dans des collectivités et que j'y ai passé un certain nombre d'éléments, changement de loi et centralisation successifs. Alors ceci étant posé. Donc, actuellement, je suis depuis presque 11 ans en poste à la communauté de communes Desvres Samer. J'ai été missionné sur les grands dossiers finalisés enfin faire ahah, c'est de tout faire, le Plan local d'urbanisme intercommunal PLUI qui était censé avoir un volet habitat qui lui a été retiré en cours de route et faire une part, une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire. Ça fait partie des rares politiques publiques où de l'argent public est directement attribué sans subvention à la propriété privée, quelqu'un pour un objectif d'intérêt général, qui est donc l'amélioration de l'habitat, et désormais aussi la diminution des passoires thermiques ou l'amélioration de la performance. Accessoirement, il y a aussi un sous volet qui est le

maintien et l'accessibilité des personnes âgées handicapées dans leur domicile, qui est bien évidemment très vieillissant, un axe qui devrait être beaucoup plus prudent puisque c'est ce type d'action qui coûte le moins cher par dossier, de l'ordre de 3 4 milles euros par dossier pour que la personne puisse rester debout dans son domicile. Donc. L'OPA, c'est vraiment une convention avec l'État et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat pour se fixer un objectif sur cinq ou six ans. Un certain nombre de propriétés privées, soit de propriétaires occupants, une personne qui vit dans sa propriété ou de propriétaires bailleurs, quelqu'un qui va créer du locatif. Euh c'est donc gagnant gagnant. Parce que, bien sûr, c'est sur des devis. C'est sur un objectif de performance ou de remise aux normes de qualité technique de bâti insalubres, voire indignes. Et c'est encore plus gagnant gagnant puisque bien évidemment, c'est de l'argent qui circule directement sur les entreprises, puisque ce n'est que sur des devis et des facturations d'entreprises. Je mets à part le cas spécifique de l'auto réhabilitation qui doit être 0,001% des cas. Donc, c'est vraiment le type de figure gagnant gagnant gagnant puisque de l'argent public va directement aux entreprises pour des travaux des déclarés, donc les cotisations sociales et qui améliorent le patrimoine individuel et collectif de la collectivité et des individus. Et qui donc maintenant, c'est aussi une diminution des émissions de gaz à effet de serre, etc. C'est pour ça que souvent, c'est très consensuel comme démarche. Alors, si vous avez la curiosité d'aller voir le rapport d'activité de l'ANAH, on parle de centaines de millions d'euros. C'est des masses faramineuses qui sont mobilisée, mais au moins, c'est la politique où on a une traçabilité réellement absolue du moindre centime. Et dans des territoires ruraux, c'est vraiment la possibilité de créer du locatif social avec les mêmes conditions de plafonds et de ressources que du HLM. C'est à dire, Le propriétaire bailleur peut créer un logement aidé qui reçoit des subventions et ensuite, il a un certain nombre de diminution fiscale sur ses revenus du locatif, sur les loyers qui rentrent. Bref tout ça pour dire que c'est vraiment pour encourager et que dans des territoires ruraux où on n'a pas des opérations de 15, 30, 50 logements sociaux qui se créent par un bailleur, parce que y vient pas, il va d'abord sur des territoires beaucoup plus en tension. Et bien, c'est une excellente opération. Le seul bémol, c'est vraiment le service de l'ANA et de l'État sont d'une rigidité monstrueuse donc dès qu'il faut changer ne serait ce qu'un sur l'objectif annuel, faut faire un avenant, c'est un enfer, mais ça, c'est un problème technique. Ça ne joue pas sur la vie des gens. C'est vraiment une action concrète, objectivée, puisqu'il y a, on le voit la, il y a un diagnostic thermique avant, il y a un diagnostic thermique après, c'est tout sauf de l'usine à gaz, contrairement aux PCAET dont nous allons parlé par la suite. Donc ça, c'est l'OPA. La première mission qui m'avait été confiée, c'est le PLUI sur 31 communes qui en avait la moitié qui était ce qu'on appelle mon règlement national d'urbanisme. Le RNU, c'est à dire que il n'avait aucune réglementation d'urbanisme. Ça, il ne pouvait construire que dans ce qu'on appelle la partie agglomérée du village,

donc aucune extension de l'offre. Et le maire signait les permis au nom de l'État, n'était pas en son nom propre de maire d'une collectivité. Il n'était qu'un agent de l'Etat quand il signait. Bien évidemment, le préfet de déjugé instantanément s'il pensait qu'il avait signé un permis ... illégal voilà donc en neuf années, fait deux OPA et donc finalisé le PLUI, qui a été approuvé en novembre 2019. Donc, le PLUI, qu'est ce que c'est? Alors, quand on écoute les services de l'Etat, c'est censé être donc un document de prospective de l'urbanisme qui permet patati pat choula, de voir les évaluations environnementales, voir les perspectives socio économiques et la démographie et les nouvelles technologies et les mobilités, alors les mobilité dans le secteur rural ça fait mourir de rire, un bus qui passe à la journée en bus scolaire. Donc ça, c'est vraiment juste à pisser de rire quand on voit le décalage avec les textes qui sont faits pour les métropoles et secteur urbain. Voilà le PLUI c'est une énorme usine à gaz qui accouche quand même des règlements à la parcelle qui doit s'appliquer à une autorisation d'urbanisme parce que c'est ça un PLUI, ce n'est pas là le remède contre la faim dans le monde, c'est pas la solution au changement climatique, c'est juste sur une propriété privée ou publique. Qu'est ce qu'on a le droit de construire? Comment. Donc on veut en faire un outil? Un couteau suisse de l'aménagement? Non, ça n'a jamais été ça. Ça n'empêche pas de d'arracher des haies, par exemple, la gestion des espaces verts. Ça n'empêche pas de retourner les prairies pour tout ce qui peut être la gestion des inondations de ruissellement. Et ça, ça n'a que cet objectif là et ça serait bien de le savoir une fois pour toutes. Donc, il y a d'autres outils qui peuvent être utilisés en aménagement ou d'autres notions. Le PLUI, c'est un outil opérationnel qui doit être cohérent, compatible, plus exactement avec, comme vous le savez, le SCoT. Et vous concernant la charte du parc naturel régional, voilà. Je fais une petite pause, je vous laisse prendre un café. Et puis dites si ça vous paraît clair aussi, si il y a des choses que vous voulez approfondir là dessus.

- *Ok, merci ça me paraît clair en tout cas.*

- Parfait, alors je continue. Le PLUI devant être compatible avec SCOT, une des choses qui va se croiser avec le PCAET c'est tout ce qui est la gestion de l'artificialisation, donc la lutte contre l'étalement urbain contre, il faut le dire, maisons individuelles, pavillonnaires, etc. Pour autant, le PCAET a zéro pouvoir réglementaire prescriptif et je vous défie d'essayer de savoir comment une autorisation d'urbanisme peut être compatible avec un PCAET alors qu'avec le SCOT, oui. Un exemple par rapport aux SCOT du Boulonnais, il y avait tant de d'hectares qui devaient être, entre guillemets, consommés, pour les extensions, a visée habitation, les extensions à visée économique et les extensions à visée équipements, services publics. Donc, le SCOT donnait un chiffre à la fin,

en disant, ce qu'on devait faire ou ne pas faire. Donc, nous CCDS au sein de cette enveloppe, celle de la communauté d'agglomération du Boulonnais et celle de la CCDS, individualiste. Donc nous, on avait à peu près 60 hectares, surtout son centre ville, et on est rentré peu ou prou dans les clous avec quand même un petit débordement sur l'habitation mais c'est la notion de compatibilité qui s'impose entre Scot et PLUI, on ne doit pas être conforme, doit être compatible. C'était tellement une diminution par rapport aux consommations foncières antérieures sur les années précédentes que la compatibilité était pleinement justifiée. Voilà donc autant le SCOT, par exemple, a une incidence sur des choses qu'ils vont relever du PCAET comme la consommation et la lutte contre l'étalement. Autant le PCAET a en tant que tel, c'est un document d'intention. Youpi! Est ce que vous en avez déjà lu là un ?

- *Euh oui, le dernier qui vient d'être déposé et l'ancien qui ressemblait au PCET de Boulogne*

- Hmhm et donc ?

- *Bah je trouve que c'est beaucoup de personnes qui parlent. Écouter tout le monde, que ce soit experts, élus, même consultation publique, pour qu'au final, on se retrouve avec un dispositif limité et qui promet des choses, mais dont on ne peut pas encore évaluer les conséquences.*

- Alors oui, il y a énormément de choses qui ont été reprises de l'Agenda 21 qui avait été finalisé sur notre territoire. Donc, prenons un exemple dans l'Agenda 21 figurait justement ces OPA dont je vous ai parlé. Donc, le fait d'agir concrètement sur les émissions de gaz à effet de serre des logements. Il y avait également sur la mobilité, la réalisation d'aires de covoiturage Antenna 3 qui ont été réalisées sur le territoire. Ça paraît pas grand chose, mais ça correspond aux trois pôles économiques où il y avait effectivement des gens qui déjà commencé à se retrouver, à laisser la voiture sur le talus là pour covoiturer. Donc ce sont des choses complètement pragmatiques qui peuvent se faire un travail, par exemple avec les circuits courts, l'accompagnement de la filière agricole vers le bio, les choses de cette nature également, on a pu avoir ... ah ça m'échappe ... ça va me revenir, faudrait dérouler en fait un petit peu le PCAET. Oui, voilà les règlements de boisements parce que, une chose qu'il faut bien comprendre sur l'usage du foncier en ville, on se dit OK, il y a du foncier, c'est utilisé pour la construction de l'artificialisation par le bâti, mais en secteur rural et agricole, il se passe des choses plus subtiles et en particulier on avait fait une étude agricole dans le cadre du PLUI sur les 250 exploitations qui existent sur le territoire. Et il avait analysé la consommation des espaces, l'évolution des espaces sur 10 ans et en fait il y avait beaucoup plus de

terres agricoles qui portaient en micro boisement que de terres agricoles qui portaient pour la construction des habitations, des zones d'activités ou de services publics. Deux fois plus, c'est à dire, c'était 200 hectares sur un côté et 400 de l'autre. Donc, comment faire pour que des propriétaires fonciers qui sont exploitants agricoles ou qui ne sont pas, mais qui louer leurs terres à des agriculteurs, conservent ces terres pour ces agriculteurs plutôt que de les mettre en de mauvaise qualité à tous égards mais à court rendement puisque ça vaut près de 3 fois plus le mètre carré de boisement, le mètre carré de champs cultivés de prairies et bien sûr ... Comment dire, le terrain constructible vaut 10 fois plus. Donc, vous voyez, il peut y avoir une disparition de terres agricoles alors que on se dit « oh c'est beau, il y a pleins de bois et tout ». Oui, mais la terre agricole n'est plus là. C'est du boisement, souvent avec une mono espèce. Donc, perte de biodiversité Patati Pat choula. C'est un des résultats concrets qui avaient été issus des études autour du PLUI qu'on avait mis dans l'Agenda 21 et qui a fait que derrière, il y a eu des règlements de boisement en est à peu près à la moitié du territoire qui a des règlements de boisements. C'est sur Initiative communale et ça dit à la parcelle après un travail partenarial et d'enquête publique, puisque je pense que vous le savez, dès que l'on touche à la propriété privée, droits sacrés, inviolable, garantie constitutionnellement pour y créer des servitudes, c'est à dire des choses qui, derrière, vont être cartographiée à la parcelle avec un règlement et une autorité qui va générer le respect de ce règlement. Il y a enquête publique. C'est vraiment un des leviers des droits et devoirs entre personnes privées et puissance publique. Donc, après un travail partenarial avec le Conservatoire des espaces forestiers enfin je sais jamais comment il s'appelle, les propriétaires, la municipalité, le département qui est le premier opérateur au titre de sa compétence d'aménagement rural. Des communes, ont défini des règlements de boisement. Il y a des espaces où, un peu plus boisé, il y a des espaces où on peut poser ce qu'on veut et il y a des parcelles où on peut croiser certaines choses et pas d'autre. Ça c'est un règlement que ne peut pas faire le PLUI. Le PLUI peut « dire ça, c'est un espace naturel, mais à l'intérieur, on peut faire ce qu'on veut, ça c'est un espace agricole et à l'intérieur, le type si il veut boiser des Sékoya il peut le faire, aucun rien dans le code de l'urbanisme qui empêche cette articulation entre l'usage du sol et la fonction du sol. Donc, ça, c'est un exemple concret d'actions issues de l'analyse de l'évolution du territoire, du fait que cette évolution va dans le mauvais sens puisque et on perd de l'intérêt agricole et on perd de la biodiversité. Il y a un outil qui y répond, c'est le règlement de boisement mais ce n'est ni PLUI ni le PCAET. Donc, c'est pour ça que je trouve mon point de vue qu'un Agenda 21 est plutôt un meilleur outil parce qu'il liste des choses extrêmement opérationnelles. Alors, on va peut être balayer le PCAET du Boulonnais. Vous avez d'autres doutes, questionnements?

- Oui por revenir sur ce que vous disiez, le PCAET comme document d'intentions ça veut dire que rien n'est concret sur un cas ?

- On parle de la mixité sociale dans l'habitat. Le fait de proposer sur un territoire, après analyse de cette dynamique sociale et démographique, des logements adaptés aux âges, aux revenus des personnes. Il y a un outil du Code de la construction et de l'habitation qui s'appelle le Programme Local de l'habitat et pas le Plan local de l'habitat. Comme souvent on le dit, pourquoi programme ? Les mots veulent dire des choses, parce que derrière il y a une convention de cinq, six ans entre la commune ou la collectivité et l'Etat pour dire voilà, on planifie en réserve un engagement financier pour le logement social, puisque ce sont des emplois d'État parce que, je le rappelle, pour bâtir, voilà faire tant de PLAI ici. Ce qu'on appelle souvent les béguinages des résidences personnes âgées, là, avec tel ou tel service. Enfin, voilà, il y a une programmation dans le temps et dans l'espace, avec des masses financières en face et on fait un bilan tous les ans. Et normalement, les préfets sur les communes qui n'atteignent pas les objectifs de mixité sociale ont la capacité d'activer des contraintes financières et même de type foncières. **Donc, voilà, ça, c'est un outil** opérationnel de lutte pour aboutir à plus de mixité sociale. Le PCAET donnez moi une action qui relève de cet ordre là, de contraintes d'engagement d'un côté et de capacités de contrôle de l'autre qui. Allons le voir ce PCAET parce que de toute façon, ça fait un moment que je l'ai pas... C'est pas que je m'en désintéresse mais vraiment j'ai autre chose à faire de ma vie. Concertation, objectifs stratégiques ... programmes d'action, ça devrait être bien un programme d'action. Alors « créer un guichet unique de l'habitat à destination des particuliers », ça, comme vous le savez, ce n'est pas vraiment une action PCAET, c'est une action du dispositif FAIRE qui est donc régional et dédié aux, c'est peut être même de l'Etat dédié à l'innovation de départ de dispositifs FAIRE en tout cas les guichets uniques de l'habitat. OK, on en a un sur notre territoire, il y en a un sur le Boulonnais. Et puis voilà. Mais enfin, c'est lié à une réglementation opérationnelle autre. Ensuite, « poursuivre les efforts en matière d'amélioration du parc de logements privés ». C'est ce que je me disais, c'est les OPA ou les PIG Programme d'intérêt général qui sont juste un autre nom des OPA, voilà donc ça, vous voyez, ça existe, ça existait déjà il y a déjà 40 ans, les OPA donc ça continue d'exister. Alors « garantir un habitat décent et performant énergétiquement en lien avec les bailleurs sociaux ». Alors, les bailleurs sociaux ont leurs propres modalités d'intervention sur la performance thermique des logements, puisque c'est ni du privé ni totalement du public, c'est un statut bailleurs sociaux, c'est donc sur leur propre ligne activée en conventionnement avec l'Etat, etc. Les prêts de la Caisse des Dépôts et consignations, j'en passe et quelques autres. Donc pareil, ce sont des dispositifs qui

existent depuis des décennies qui sont donc listés. « Mobiliser les collectivités ». Je suis sur l'action numéro 52 des fiches bâtiments, « mobiliser les collectivités et les entreprises autour de la maîtrise de la consommation de l'énergie ». Donc mettre à disposition des PME un conseiller en énergie sur le conseiller en énergie. Donc la pareil on est sur le dispositif FAIRE, un guichet unique de l'habitat. Si, si, bon ils sont deux je ne sais pas en équivalent temps plein. La dernière fois que je leur ai parlé, il ne s'occupait que des propriétaires occupants, donc l'habitation. Je n'ai pas entendu parler d'entreprise, peut être derrière un recrutement à gérer. Par ailleurs, vous savez qu'il existe aussi un dispositif en fin de structure départementale dans chaque département qui s'appelle Fédération départementale d'énergie qui accompagne les collectivités sur les performances énergétiques de leur réseau, soit de leurs bâtiments publics, soit le réseau d'éclairage, soit les réseaux de chauffage, etc. Donc, il y a aussi, vous voyez, des partenaires tant dans l'espace institutionnel, qui sont depuis ahahah une palanquée, mobiliser les collectivités, les entreprises autour de la maîtrise de la consommation énergétique dans les entreprises, elles se sont déjà réfléchies, mais elles sont besoins. Bien évidemment, comme n'importe quel quidam d'un conseiller entre guillemets neutre, pas quelqu'un de GDF qui vient dire c'est bien ce que j'ai donc voilà. Pareillement, on a la possibilité d'accompagner des structures, mais vous voyez, dans les partenaires, c'est FDE, donc la Fédération départementale de l'énergie du Pas de Calais, le Parc conseiller en architecture, urbanisme, habitat et le département. Donc, je dirais ça ne crée rien de neuf, c'est ce que je tiens à dire. « Accompagner le développement d'une filière de construction durable, développer la formation en écoconstruction et en construction durable. » Donc, là, ahahah, les étapes opérationnelles sont un peu en blanc . Les maîtres d'ouvrage sont CFA ses propres exceptionnels, Kappel CMA, FFD, groupement d'artisans et je dirais donnant donnant donnant la région. Vous connaissez les compétences de la région en matière de formation professionnelle. Donc, bien évidemment, s'il faut développer une filière de construction durable, aura un moment de label aussi des qualifications des personnes éco constructeurs ou de la sorte. Bien que donc là, on est quand même sur un vieux pieux.

- Donc on est sur des rouages, des bases déjà cristallisés

- Alors action 55 « accompagner la structuration d'une filière de déconstruction ». Ça, c'est vraiment intéressant parce que je dirais on est un petit peu dans des compétences entre guillemets non ciblées. Autant des collectivités peuvent avoir la compétence sur les déchets, autant l'aspect des constructions. On est vraiment sur la thématique du recyclage. Donc pareillement, développement durable, réemploi des ressources premières déjà utilisées, circuit court, etc. Et là, c'est là où je pense

qui devrait vraiment y'avoir. Je dirais à la fois un calendrier, un montant d'investissements et que ça active les capacités d'innovation des collectivités ou de groupements mixtes. Ça peut être une société coopérative d'intérêt collectif d'intérêt SIC. Le collectif pense aussi d'intérêt collectif qui permettent d'avoir trois collègues entreprises, collectivités, usagers, ce qui est vraiment la chose intelligente quand on veut aller sur de l'innovation. Et là, qu'est ce qu'on a? On a eu le Parc naturel régional qui a travaillé une étude avec des bureaux d'études très, très intéressants pour un projet de matériaux tech, donc à la fois reconstruction, report des invendus, réutilisation des choses dont chacun peut avoir dans sa cave, qui ont bien fait de s'en débarrasser de son mètre cube de carrelage qu'il n'utilisera plus jamais, etc. Là, on assure vraiment pour moi une chose qui est de la valeur de la plus value du PCAET dans le sens où il y a un peu personnes sur ce type de choses là. Alors le PNR y va beaucoup. Parce que si dans ses missions, sa charte, etc. Mais le PNR, en un mot, il n'y a pas de sous. C'est une collectivité qui ne vit que des subventions de ces communes, collectivités adhérentes de l'Etat et de la région, dans un moment où il a besoin aussi de pouvoir toucher les entreprises et le circuit économique. Là, il est très moquerait. C'est vraiment pas du tout des mondes qui se parlent facilement, donc sur ce type de choses, sur l'économie circulaire, l'économie de réemploi. Il y aurait vraiment une plus value de spécialités avec un putain de chargé de mission économique qui tienne la rampe et la la, on pourrait effectivement certainement voir des changements. Voilà donc je vais pas toutes les faire, les fiches actions mais vous voyez qu'il y a une forte présence de dispositifs existants et des points qui seront pour moi des plus valus, mais sur lesquels on ne voit pas suffisamment le côté opérationnel avec des sous développement et d'engagement et d'éthique des milieux concernés, à commencer par les entreprises.

- Mais est-ce que ce ne serait pas une volonté réfléchie de la part de ces acteurs, Par exemple pour les matériaux techniques du bâtiment au sens large, dans le sens où des choses sont déjà cristallisées, on fait un calcul, en fonction es croyances en pensant que c'est pas viable.

- Bien sûr, c'est difficile de se lancer dans l'innovation alors qu'on ne voit pas les retours sur investissement en temps, son investissement sur la réflexion de changement de son bâtiment ou celle de ses habitudes d'aller chercher l'a annoncé en déchetterie et autres. Oui, bien évidemment, toute personne à tous, individus, professionnels du mal à changer nos habitudes. Si on n'y est pas généralement contraint. Donc quelle est la contrainte qui va être créée par le PCAET pour générer du changement. Moi, je pose la question.

- Donc ce serait la principale contrainte du plan ...

- Je reprends l'exemple de la mixité sociale. Les communes qui atteignent pas leurs 25 logements HLM. Normalement, le préfet est en droit de leur mettre des astreintes. Ensuite, les négociations, il y a des projections qui sont pas faites pour autant. Tiens, il y a derrière, il y a un contrôle vous faites 110 sur une départementale, vous avez une amende ou ça peut être vu dans l'autre sens, c'est à dire une subvention, un accompagnement et une valorisation à la tonne apportée de matériaux de construction, peu importe si ça peut être un avantage. Ça peut être un avantage financier ou une amende potentielle, mais il faut bien qu'à un moment, il y a une raison de changer.

- *Justement, pourquoi ne pas passer par des contreparties?*

- Quelle genre de contreparties ?

- *Je ne sais pas mais par exemple je pensais aux entreprises ou ou autres, au lieu de contraindre de densité, peu importe de quelle manière ça peut être en termes de dispositif, en terme fiscal, financier. Tout est envisageable. Plutôt que de contraindre, pousser vers ...*

- Oui, sauf qu'il faut plus qu'inciter, il faut vraiment faire la bascule. Je prends l'exemple. En milieu agricole, vous savez que depuis très longtemps ici, il existe des mesures agro-environnementales pour que les agriculteurs aillent vers une agriculture un peu plus vertueuse, plus respectueuse de la biodiversité et donc les conduisant à replanter haies, planter des bandes enherbées, voire des petits massifs à certains endroits. Bon, ça peut venir d'une thématique biodiversité, ça peut venir d'une thématique lutte contre le ruissellement et les inondations. Ça n'a jamais trop bien marché jusqu'à présent. Si c'est vraiment. Il faut vraiment, vraiment, vraiment que l'agriculteur soit déjà partie prenante, soit déjà convaincu qu'il s'engage là dedans alors qu'il y trouve son compte. Là, en 2020, l'Union européenne a autorisé, a innové sur des mesures agro environnementales qui s'appelle les « paiements pour services environnementaux ». Où donc là, on peut pareillement au titre, alors c'est géré par les agences de l'eau. Que c'est au titre des « prairies humides et le fait de conserver les prairies humides, de lutter contre le retournement », sachant que ce que l'hiver en zone rurale, quand il pleut beaucoup et bien des champs nus, ruissellent donc non seulement la terre et même la meilleure terre, le limon s'en va. Ça fait des coulées de boue partout, ça a un certain nombre de. Ça remplit les bassins qui sont censés être les bassins justement de rétention des eaux, de tamponnement pour éviter les inondations en aval. Bref, c'est tout ce qu'il faut éviter. Donc, le service de paiement pour service environnemental, c'est ce que l'offre offre à l'Agence de l'eau sur

autorisation de l'Union européenne, pour ne pas distordre les concurrences entre agriculteurs pour conserver des prairies humides avec un paiement sur cinq ans. Un contrôle pour les exploitations qui ont déjà des prairies humides et qui veulent les maintenir ou les développer. Bon, on est exactement dans ce que vous évoquiez, c'est à dire une incitation forte. On est sur la reconnaissance que ce problème ne peut être traité que par les agriculteurs qui ont 75% de l'endroit où il pleut du moins dans les territoires ruraux et que bien évidemment, si on veut éviter les inondations avec les dégâts sont là bas et il faut qu'il y ait une incitation financière et une reconnaissance de valorisation de ce rôle de la prairie humide et que l'agriculteur n'y perde pas puisqu'il aura a priori, dans la modalité de production agricole actuelle, plus à gagner en faisant du maïs que en faisant de la prairie. Ceci se discute. Donc ça, c'est typiquement une incitation avec une reconnaissance institutionnelle du rôle de l'agriculteur sur la conservation des prairies. Il faudrait effectivement ce même genre de basculement sur le monde de l'entreprise, en particulier le milieu du bâtiment qui est extrêmement consommateur d'énergie, en eau, etc. Producteur de déchets. Bla bla, bla, bla bla. Pour que on voit se dessiner vraiment un intérêt, une plus valu sur l'économie circulaire au lieu de chercher à charger 15 palettes parpaing et ça ira beaucoup plus vite. Et je gagne et je gagne ma vie comme ça et mon entreprise comme ça et je paye les salariés comme ça, etc. Etc. Ça fait partie des questions de fond et donc des choix de société.

- *Ok donc c'est vraiment en fonction de la personne de croyance, c'est plus compliqué que de contraintes, du coup.*

- Hmhm on peut le dire comme ça.

POUIC ! [Moment gênant pour chaque « du coup », afin de lutter contre ce tic verbal, déstabilisant]

- *On pourrait résumer entre guillemets aussi le plan plus comme un dispositif qui se retrouve limité dans le temps et l'espace pour un problème mondial et inerte ? Qui, en soi, sert plus de reconductions qu'une révolution, non ?*

- C'est pour dire quoi concrètement ?

- *Eh bien est ce qu'on ne parlerait pas d'un pro d'un dispositif qui est limité pour un problème global ? Un dispositif qui reconduit et qui n'apporte rien de neuf notamment avec les*

reconductions ?

- Noon, on utilise des tas de dispositifs existants. Là, je suis allé fiches ressources. J'ai quitté le bâtiment parce que je pense qu'on en avait pas mal parlé. Je suis sur la première fiche source, qui est donc l'action de la fiche 19 « Business. Récupérer, stocker, réemployer les eaux de pluie et de ruissellement ». Ça, c'est typiquement une chose qui est facile l'ancienne dans les réflexions, puisque ça fait quand même très longtemps qu'on considère que c'est, enfin un certain nombre d'opérateurs, considérés comme par exemple tirer la chasse d'eau dans ses toilettes avec de l'eau potable. C'est quand même hallucinant. Que les problématiques d'eau, de pluie, de ruissellement. On en a parlé, ça peut être soit une ressource, soit un risque sur les biens des personnes. Donc là, on est sur des dispositifs enfin une réflexion qui est assez large. Le problème, c'est que beaucoup d'opérateurs là dessus, y'a : les agences de l'eau par région, par région, région hydrographique vous savez qu'il y en a cinq sur la France, dont l'Agence de l'eau Artois-Picardie, la plus petite. Dans chaque agence de l'eau, il y a des schémas d'aménagement et de gestion des eaux par les sous bassins versants la Liane, le Wimereux, la Somme, etc. Etc. C'est d'ailleurs en tant que géographe, je le fais remarquer, c'est la seule structure qui a vraiment une réalité géographique. Toutes les collectivités territoriales, c'est du grand n'importe quoi, mais c'est aussi sur l'histoire de la géographie. Donc on a ça. On a ensuite les chefs, les syndicats d'eau et d'assainissement qui sont plus ou moins en train d'être transférés aux collectivités territoriales Cocom comme tableau, métropole, etc. On a ensuite le pouvoir de la commune a son titre propre peut générer certains dispositifs d'aménagement et de gestion des eaux pluviales. Voilà donc on est sur le mille-feuille administratif classique, mais en même temps, alors là, tout le monde est d'accord qu'il faut maintenant réfléchir à la ressource en eau, que les captages d'eau potable, qui est une perte en ligne en général de 40 %. Donc on gaspiller autant en eau potable retiré des nappes que sur la filière alimentaire, généralement, c'est cet ordre de grandeur, là où on a des possibilités de problèmes de sécheresse à moyen terme, avec le changement climatique. Donc ok, tout le monde est sur les dents, il faut faire quelque chose. Mais en même temps, **personne n'ayant la pleine compétence**. Pour moi, c'est quand même là où un PCAET doit innover en proposant une structuration locale et une mise en ordre de bataille des différentes sous-compétences pour aboutir à ça. Donc là, si on regarde les étapes opérationnelles, y mettent quoi? « Faciliter l'installation de récupérateurs d'eaux pluviales » ouaiiii.... Ouais alors les récupérateurs d'eaux pluviales ça peut être par le particulier, ça peut être dans les opérations d'aménagement ou ça peut être par les collectivités sur des aspects de type châteaux d'eau, etc. Donc, il y a plusieurs niveaux géographiques derrière. Mais pourquoi pas. « intégrer dans les documents d'urbanisme l'obligation d'installer des récupérateurs d'eau pour

toute nouvelle construction » Alors ça, à ma connaissance, c'est pas possible également parce que la loi nous oblige à faire la rétention à la parcelle. Vous savez que dans les anciens documents d'urbanisme, doit être mis au domaine public. On ne peut pas s'en débarrasser. Maintenant, c'est tout le contraire. Là, il y a eu un vrai changement de paradigme, d'optique. Au contraire, il faut retenir, voire procéder à l'absorption de la goutte d'eau au plus près de son point de chute. Donc, bien sûr, récupération des eaux de toiture. Mais ce n'est pas forcément des récupérateurs. Ça peut être ce qu'on appelle des nou c'est à dire des sortes de micros bassins de rétention sur le terrain où ensuite l'eau va tout doucement s'intégrer, etc. Et par ailleurs, il y a un document qui lui est contraignant qui s'appelle le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, le SAGE, nous on est dans le SAGE du Boulonnais. Il prévoit la capacité de rétention parce qu'il faut faire la différence entre la pluviométrie en 24 heures maximales prévue enfin maximales pas maximales prévues mais maximales de la réalité maximale du règlement, avec un exutoire qui est aussi calibré, qui est de 2 litres secondes par hectare. Donc, quand vous faites les règles de 3, etc. Ça veut dire qu'en fait, il faut à peu près un mètre cube pour 100 mètres carrés sur notre territoire. Ça peut varier selon puisqu'on parle d'une base de 76 mm d'eau de pluie en 24 heures. Ça veut dire que pour une maison individuelle, c'est tout à fait gérable. On dit dans l'arrêté de permis. Vous devez d'ailleurs, ils doivent le faire apparaître dans leur plan le permis. Vous devez avoir une rétention la parcelle de 1 mètre un mètre cube selon la superficie imperméabilisée qui sont créés. Mais quand on est sur des aménagements, par exemple, de voiries par les collectivités ou une très grande opérations, sur des petites parcelles, on a un exemple c'est une gendarmerie à Desvres. La quasi totalité de la parcelle est imperméabilisée donc il faut multiplier par ce coefficient là. Ça fait à peu près de 400 mètres cubes 400 mètres cubes, ça commence à plus être facile de poser les uns à côté des autres dans un coin du terrain. Cela veut dire qu'on arrive sur des thématiques de chaussées réservoirs. Donc des surcoûts. Vous voyez, il y a des moments où l'individuel et le collectif ont plus du tout les mêmes réponses. C'est pour ça que faciliter l'installation de récupérateurs de pluie, si ça peut vouloir dire des tas de choses. Donc, ça veut dire aussi que dans les marchés publics que passent les collectivités, il faut prévoir le type de chaussées réservoirs vont. Mais surcoûts, etc. Etc. Ou, comme je vous le disais dans les documents d'urbanisme, on ne peut pas obliger des récupérateurs d'eau à vérifier parce que ça change tout le temps. Mais pour moi obliger une cubage à respecter et enfin « réévaluer les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales » Alors ça aussi, le plan de gestion pluvial c'est de la grande usine à gaz mais en même temps, les maires prennent ça beaucoup plus au sérieux parce que c'est eux qui sont sur le pont le week end, quand il y a des pluies torrentielles, que les gens sont inondés, etc. Donc, il y a une possibilité sur ce genre de thématique d'évolution mais il aurait fallu trouver là une structuration parce que partenaire Agence de l'eau,

conseil départemental. C'est un peu court. Je ne sais pas si je suis clair.

- *Hmm j'arrive à suivre oui... Ensuite sur les parcs de logements, même si vous m'avez un peu répondu avant si j'ai bien compris, en tout cas, déjà, ça se base sur des autres dispositifs et des faits d'avants. Donc la discussion tombe vite courte, non?*

- Alors oui, je vais répondre juste en aparté avant, dans les annexes du PCAET déposé auprès de la région. Vous avez vu que l'annexe 2, c'est le bilan de concertation et la parole des uns et des autres, la façon dont décolore qu'ont été fait des échanges de séances de travail. Là, je vous y renvoie direct, de même que la responsable du PCAET c'est à dire Catherine GODEFROY, si vous voulez passer du temps avec, vous aurez tout ça. Bon, ça, c'était sur l'aspect, la parole. Derrière je ne suis pas persuadé que le PCAET à des finances en propre hors si on veut instaurer une politique publique. Désolé, il y a un moment où il faut avoir en propre. C'est pour ça que je doute de son opérationnalité par rapport à d'autres dispositifs qui ont leur financement propre. Les agences de l'eau, elles sont, elles sont financées par des versements des collectivités, etc. Et des prélèvements sur les mètres cubes. Les collectivités sont financées par l'impôt et les dotations de. Les bailleurs sociaux sont financés par leurs loyers, les dotations de l'Etat, les outils d'État au titre des améliorations des emprunts bonifiés par la Caisse de dépôt, etc. Vous voyez tout. Toutes ces structures là ont leurs propres ressources et leurs budgets et leur capacité à générer leurs actions. L'Agence nationale d'amélioration de l'habitat a son budgetc, etc. Vous voyez, la l'Ademe a son budget. Il génère des actions et qui font des appels à manifestation d'intérêt, les appels à projets. D'ailleurs, petite parenthèse mette les territoires en concurrence alors qu'ils ont les mêmes problématiques donc ça pose quand même aussi un souci sur ces politiques publiques. Voilà donc le PCAET. Si vous trouvez où est son financement propre, je suis preneuse. Je n'ai pas cherché parlez en avec Catherine Godfroy. Voilà ce que je voulais vous dire. Donc, je n'ai pas beaucoup d'illusions sur le côté opérationnel alors que le PCAET dans son ingénierie, dans son intelligence collective, peut proposer des actions tout à fait innovantes et qui appelle justement des structures autre de gestion, d'animation, de suivi. Je vous parler des SIC, ça peut être autre chose? Ceci dit, avoir des actions qui ne sont pas des structures. Il peut y avoir des groupements d'achat ou y'avoir. Vous voyez, il n'y a pas de limite à vos idées ou aux idées, à des outils qui peuvent être exister ou être à créer. Encore faut il derrière, trouver la bonne ingénierie et il les a toujours. C'est long. C'est vraiment long. Vous n'avez pas été de temps, d'une politique publique.

- *J'en discutais hier ça prend au minimum quatre ans.*

- Avec des lois qui changent ça tous les deux ans en plus, ça commence à devenir compliqué et usant pour les techniciens.
- *OK, et bien merci j'ai mes réponses. Si vous souhaitez ajoutez quelque chose allez-y sinon, bah, je vous remercie.*
- Nan nan bah pas de soucis Maxime et n'hésitez pas si il reste une question ou autre à me contacter.
- *Merci beaucoup,*
- bonne continuation pour votre mémoire.

Grille d'entretiens :

1. Petite présentation

- Parcours : formation scolaire, universitaire, trajectoire professionnelle
- Fonction actuelle, depuis quand ?

2. Sa construction :

- On peut lire dans les documents de délibération, « *Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel. Il concerne tous les secteurs d'activités, sous l'impulsion d'une collectivité* », beaucoup de phases, beaucoup d'acteurs, un territoire très varié car concernant 3 intercommunalités → quelles sont les importances de chacun notamment entre les intercommunalités (l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer étant un acteur important face aux « bourgs-centres » avec les villes de Marquise, Desvres et Samer), comment faire pour que la parole de tous soient écoutés, les réécritures ?

- Les partenaires « privés » → il est nécessaire de les prendre en compte car tout le monde est concerné surtout que le territoire est implanté de d'infrastructures rurales, urbaines, côtières, industrielles ou médicales, etc. → comment trouver les compromis et incitations ?

- « *Le programme d'actions du PCAET a été élaboré avec l'appui des services techniques du Pays Boulonnais et des trois intercommunalités, d'un réseau de partenaires dynamiques et d'une société civile mobilisée.* » J'aimerais vous poser une question sur la consultation citoyenne (soirée citoyenne de Février 2019, lancement du projet, quelle affluence, importance, qui sont les personnes qui y participent globalement (personnes politisés, citoyen extérieur, quelle contribution sur la suite (revoit-on des têtes citoyennes tout le long?))

« *Dans le cadre de la mise à disposition du public par voie électronique du projet, cinq contributions ont été reçues par voie numérique dont deux hors délais mais qui ont été traitées. Elles portent principalement sur les moyens, ambitions et périmètre de la mise en œuvre du PCAET. Les contributeurs ont demandé à être associés à la mise en œuvre du PCAET et souhaitent une communication et une sensibilisation sur les enjeux du PCAET.* » → A priori cela semble peu, est-ce un objectif quantifié ? Est-ce que lors du lancement du processus, on espère, en tant que cheffe de projet, un certain niveau de recommandations citoyennes, la participation reste-t-elle la même depuis le premier plan ?

- Évaluation et suivi ? A partir de ce moment, les décisions sont-elles sujet à débat comme dans une séance plénière ?

- La consultation publique → son importance, quelle renommée pour ce dispositif auprès de citoyens, est-il « invisible » à leurs yeux car personnellement lorsque je l'évoque dans des discussions, la réponse « qu'est-ce que c'est ? » revient.

- Les partenariats avec les différents acteurs → basé sur des projets environnementaux, comment les inciter à s'adapter ?

- Les autres dispositifs, comment réussir à ne pas entrer en conflit, à être en cohérence avec les autres dispositifs → concertation ou forcément une réévaluation ?

Par exemple, « *Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Equilibre du Territoire (SRADDET) de la Région Hauts de France et ses objectifs à 2031, a été validé le 4 août 2020 après la définition du projet de PCAET en concertation avec les acteurs du territoire.* »

3. Le PCAET, sa structure.

- Le plan met en avant des valeurs de transition énergétique, d'environnement → existe-t-il une façon de pensée, des croyances dans des projets plutôt que d'autres orientant les dispositions prises ?

- Les difficultés majeures lors de sa conception, son écriture, sa publication = le processus dans son ensemble. Acteurs privés, publics du territoire → définition d'objectifs et d'actions sur les six thèmes.

- L'aspect financement → investissement immédiat générant des gains moyens et long terme (ADEME) → partenaires = adhésion sous quelle forme ?

- La coordination entre les différents milieux et le territoire des trois intercommunalités ?

4. Ses objectifs :

- « *Il a pour objectifs de réduire les consommations d'énergie et de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables, d'améliorer la qualité de l'air et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique* ».

Toutefois, lorsque l'on regarde le diagnostic (dans le plan climat), le territoire est faiblement couvert par la production d'énergies renouvelables (3 % de la consommation et une couverture de 65 % est visé pour 2050) → un effort de recherche et de développement (et donc de coût) pour s'adapter mais comment concilier avec un plan censé se renouveler tous les 6 ans ?

Comment se font les prises de décisions, à qui fait-on appel ?

AUTRE

Pour finir, n'avez vous pas peur, que ce dispositif, limité dans le temps et l'espace pour un problème mondiale et inerte, ne se noient dans toutes les autres demandes, et ne servent que de reconduction et non de « révolution » comme dispositif climatique ?

Le développement durable au prisme des inégalités → les inégalités de ce dispositif sur le consensus, la fabrication fondée,

Rend il compte de nouvelle fracture au sein de la société ?

L'image de réaliser le PCAET → obligatoire désormais mais autrefois le PCET l'était pas pour beaucoup et reposé énormément sur le volontariat des EPCI.

Vulgarisation = technique ?

Impossible d'avoir une rupture.

